

Université Abdelhamid Ibn
Badis - Mostaganem
Faculté des Sciences de la
Nature et de la Vie



DEPARTEMENT DES SCIENCES DE LA MER ET DE L'AQUACULTURE

N°/SNV/2015

MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES

Présenté par

Mr BENCHENINA Rachid

Pour l'obtention du diplôme de

MASTER EN HYDROBIOLOGIE MARINE ET CONTINENTALE

Spécialité: *Evaluation et protection des ressources marines vivantes*

THÈME

**LA PÊCHE PLAISANCIÈRE ET SON IMPACT AU
NIVEAU DES PÊCHERIES DE MOSTAGANEM**

Soutenue publiquement le 06/09/2016

DEVANT LE JURY

Présidente	Melle OULHIZ Aicha	MAA U. Mostaganem
Encadreur	Mr BACHIR BOUIADJRA Benabdallah	MCA U. Mostaganem
Examineur	Mr BELBACHIR Nouredine	MAA U. Mostaganem

Thème réalisé au Laboratoire LSTPA et la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Mostaganem

Remerciements

Je tiens à remercier Monsieur le docteur **BACHIR BOUIADJRA Benabdallah** mon promoteur pour m'avoir encouragé à poursuivre mes études de Master. En outre, il a bien voulu promouvoir mon travail tout en prodiguant ses précieux conseils et orientations avec persévérance, ainsi que son soutien moral durant la réalisation de ce travail. Enfin, il m'a fait confiance et je l'assure de ma profonde reconnaissance et lui manifeste ma haute considération.

Nos remerciements vont également à mademoiselle **OULHIZ Aïcha**, malgré ses occupations a bien voulu acceptée de présider le jury.

A monsieur **BELBACHIR Noureddine** qui a voulu examiné ce travail, nous le remercions vivement.

Nos sincères remerciements vont à tous ceux qui nous ont aidé de près et de loin de réaliser ce travail en particulier mes collègues de travail (**Direction de la Pêche et des Ressources Halieutiques**).

Dédicace

Je dédie ce modeste travail à :

Mes parents, bien aimés pour leur amour et leur soutien

Mon frère et ma sœur

Mes oncles et mes tantes

Toute ma famille

Mes professeurs

*Tous mes amis et mes proches de près et de loin sans
exception*

Mes collègues de travail

Rachid

Table des matières

INTRODUCTION

1. Problématique.....	01
2. Objectif de l'étude	02

Chapitre I Revue bibliographique

I - Revue bibliographique

1. Généralité	03
1.1 Situation géographique	03
1.2 présentation de la région d'étude	03
1.3 Conditions du milieu	04
1.3.1 Hydrodynamisme	04
1.3.2 la température	04
1.3.3 la salinité	04
1.4 les ports de Mostaganem	04
1.5 Délimitation de la zone de pêche	06
1.6 Répartition de la superficie maritime	06
1.7 Fonds marins de la zone de Mostaganem	07

Chapitre II l'activité de la pêche et la plaisance

1- Découpage administratif	08
2- les ports de pêche et les sites de débarquement	08
3- La flottille de pêche	08
3-1 principaux segments de pêche	08
3-1-1 les chalutiers	08
3-1-2 les senneurs	09
3-1-3 les petits métiers	10
3-1-4 les plaisanciers	10
4- Réglementation	12
4.1 Autorisation de pêche	13
4.2 Zones de pêche	13
4.3 Engins de pêche	13
4.4 Tailles minimales marchandes	14
4.5 Commercialisation des produits de la pêche	14
5- L'activité de la pêche plaisancière à Mostaganem	15
5.1 L'autorisation de pêche pour les plaisanciers délivrée par la DPRH	19
5.2 Une carte de circulation délivrée par la SNGC (Service National des Gardes-Côtes) pour la pêche de plaisance.....	21
5.3 Les Caractéristiques techniques et géométriques d'une embarcation de pêche plaisancière	22
5.4 Décret exécutif n° 96-121 du 18 Dhou El Kaada 1416 correspondant au 6 avril 1996 fixant les conditions et les modalités d'exercice de la pêche	24
5.5 Sites de plages ouvertes	25
5.6 Sites à abris aménagés	25
5.7 Sites à abris naturels	25
5.8 Analyse des engins de pêches utilisés	25
1- Distribution des engins de pêche	25

2- Présentation des engins de pêches	27
3- Les engins de pêche les plus utilisés par les plaisanciers	27
3.1 Trémails	27
3.2. Les filets maillants	28
3.2.1 Les éléments qui influencent l'efficacité du filet maillant	29
3.2.2 On distingue les 04 types de filets maillants suivants	29
3.3 Filet maillant dérivant	29
3.4 Palangre	30
3.5 Les lignes à main	31
II- Production halieutique	
1. Pêche maritime	32
Chapitre III Méthodologie adoptée	
1.Ressources matérielles	37
2.Objectifs opérationnelles	37
3.Principaux volets de l'enquête	38
4.L'unité statistique	38
5. Questionnaire	39
Chapitre IV Résultats et discussion	
a/Identification de l'enquête	45
b/ Flottille	45
c/ Production halieutique	46
d/ Coûts d'activité et financement	46
e/ Commercialisation	46
f/ Divers	47
Discussion	48
Opportunités	51
Contraintes	51
Conclusion générale et perspectives	52
Références bibliographiques.....	54

liste des tableaux

Tableau.1 : caractéristique de la flottille maritime de Mostaganem.....	11
Tableau.2 : Evolution de la flottille de pêche.....	12
Tableau.3 : répartition des ports et plages d'échouages de l'Est à l'Ouest de Mostaganem..	17
Tableau.4 : classification statistique internationale type des engins de pêches (CSITEP) (29 juillet 1980)	26
Tableau.5 : production halieutique des plaisanciers de la Wilaya de Mostaganem.....	32
Tableau.6 : Evolution de la production halieutique par groupe d'espèce (2005 – 2015).....	32
Tableau.7 : Evolution de la production halieutique par type de métier (2005-2015).....	33
Tableau.8 : Evolution de la production halieutique par port (2005-2015).....	34
Tableau.9 : Evolution des sorties en mer par année (2005 -2015).....	35

liste des figures

Figure.1: prise de photo aérienne représente la région d'étude Wilaya de Mostaganem (Source Google Earth).....	03
Figure.2: Situation des ports de la Wilaya de Mostaganem.....	05
Figure.3: port de Mostaganem.....	06
Figure.4 : Représentation des isobathes de la région de Mostaganem. (N.O Visconde d'EZA, 2003-2004).....	07
Figure.5: les Chalutiers.....	09
Figure.6: les Senneurs.....	09
Figure.7: les Petits métiers.....	10
Figure.8: les Plaisanciers.....	11
Figure.9: Nombre de type de flottille.....	11
Figure.10: évolution de la flottille et le nombre autorisation de pêche.....	12
Figure.11: Illustration de la pêche Algérienne.....	14
Figure.12: les ports et les plages d'échouages.....	18
Figure.13: Exemple d'une autorisation de pêche.....	20
Figure.14: Exemple d'une carte de circulation pour navires de plaisance.....	21
Figure.15: plan de structure et plan d'ensemble d'une embarcation de 4,80 m (plaisancier).....	23
Figure.16: un filet Trémail.....	27
Figure.17: un filet maillant calé	29
Figure.18: un filet maillant dérivant.....	30
Figure.19: Plan d'une palangre.....	31
Figure.20: Palangre	31
Figure.21: évolution de la production annuelle.....	32
Figure.22: Evolution de la production halieutique par groupe d'espèce (2005 – 2015).....	33
Figure.23: Evolution de la production halieutique par type de métier (2005 – 2015).....	33
Figure.24: pourcentage de la production halieutique par type de métier en (2015).....	34
Figure.25: Evolution de la production halieutique par port (2005 – 2015).....	35
Figure.26: pourcentage de la production halieutique par port en (2015).....	35
Figure.27: Evolution des sorties en mer (2005 – 2015).....	36
Figure.28: formulaire de renseignement.....	44
Figure.29: les Produits halieutiques débarqués par des plaisanciers	51

Abréviations

% : Pourcentage

° : Degré

An : Année

C.I.N : Carte d'identité nationale

CV : Cheval vapeur

DA : Dinars algérien

DPRH : Direction de la pêche et des ressources halieutiques

FAO: food and agriculture organization

Kg: Kilogramme

Km: Kilomètre

L : Litre

LSTPA : laboratoire scientifique des travaux pratiques et analyse

LHT : Longueur hors tout

m : Mètre

mg : Miligramme

mm : Milimètre

MPRH : Ministère de la pêche et des ressources halieutiques

Résumé

L'objet du projet de fin d'étude, est de prendre connaissances et d'analyser les activités de la pêche plaisancière, et son impact au niveau des sites de débarquement, et plages d'échouages répartis à travers le territoire de la wilaya de Mostaganem. En effet l'enquête formulaire confectionné, par nos soins et distribué à un échantillon de propriétaires de navires, pratiquant la pêche récréative révèle, que le nombre de navires plaisanciers basés à Mostaganem représentent **71%** et participent activement à l'extraction de la ressource halieutique avec des engins diversifiés non autorisés, au même titre que les autres types de bateaux voir chalutiers, sardiniers et petits-métiers dont l'activité principale est la pêche professionnelle légale. Le tonnage des produits débarqués et le nombre de sorties en mer de ses navires, ne cessent d'augmenter, ces dernières années et constitue une entrave à la réglementation en vigueur. Une reconversion de l'activité plaisancière en activité de pêche professionnelle légale est envisagée et constitue à notre sens une solution objective pour les riverains ayant comme seul revenu les activités halieutiques. L'impact de la pêche plaisancière est bien soulevé dans le manuscrit voir l'accostage et l'usage des navires de plaisances en surnombre dans un port de plaisance engendreront à l'avenir des perturbations au niveau de l'écosystème marin, pour cela certains recommandations sont suggérées voir la limitation de l'utilisation des engins de pêche, ainsi que les postes à quai, la définition des zones de pêche propres à cette activité récréative, avec encouragement et accompagnement financier pour les propriétaires de navires plaisanciers, désirant se convertir à la pêche professionnelle légale. Ce qui autorisera à l'avenir un suivi des activités qui assurera, une gestion durable des pêcheries de la wilaya de Mostaganem

- **Mots clés** : pêche, légale, plaisancière, impact, Mostaganem, enquête, reconversion, engin, produits, débarqués, entrave, pêcherie, zone, écosystème, marin, encouragement, financier, professionnel. Gestion, durable.

Abstract

The purpose of the final thesis project, is to take knowledge and analyze the activities of the recreational fishing and its impact at landing sites and stranding ranges located throughout the territory of the wilaya Mostaganem. Indeed the survey form crafted by us and distributed to a sample of ship owners, the recreational sector reveals that the number of boaters based in Mostaganem ships represent 71% and are active in the extraction of fishery resources with unauthorized diversified gear, as well as other types of boats view trawlers, sardine and grandchildren businesses whose principal activity is the legal professional fishing. The tonnage of landed products and the number of fishing trips of its vessels are increasing in recent years and is an obstacle to the regulations. A conversion of the plaisancière activity legal professional fishing activity is envisaged and is in our opinion an objective solution for residents whose sole income fishing activities. The impact of recreational fishing is raised in the manuscript see the docking and use of plaisances redundant vessels in a marina will generate in the future disturbances in the marine ecosystem, why some recommendations are suggested to see the restriction of the use of fishing gear and the berths, the definition of fishing areas specific to this recreational activity, with encouragement and financial support for owners of vessels boaters who wish to convert to legal professional fishing. This will allow future monitoring activities that will ensure a sustainable management of fisheries in the province of Mostaganem.

Keywords: fishing, legal, plaisancière, impact, Mostaganem, investigation, retraining, gear, products, landed, hindrance, fishery, area, ecosystem, marine, encouragement, financial, professional. Management, sustainable.

ملخص

الغرض من مشروع أطروحة النهائي، هو اتخاذ المعرفة وتحليل أنشطة الصيد الترفيهي وأثره في مواقع الهبوط ونطاقات تقطع السبل الموجودة في جميع أنحاء أراضي ولاية مستغانم. والواقع أن استمارة استقصاء وضعت من قبل الولايات المتحدة وزعت على عينة من ملاك السفن، ويكشف القطاع الترفيهي أن عدد من أصحاب المراكب الموجودة في السفن مستغانم تمثل 71٪ وتنشط في استخراج الموارد السمكية مع العتاد المتنوع غير المصرح به، فضلا عن أنواع أخرى من القوارب عرض سفن والسردين وأحفادنا الشركات التي هي الصيد المهنية القانوني النشاط الرئيسي. حمولة المنتجات هبطت وعدد من رحلات الصيد من سفنها تتزايد في السنوات الأخيرة، ويشكل عائقا للوائح. ومن المزمع إجراء تحويل نشاط الصيد المهنية القانوني النشاط الترفيهي هو في رأينا حل موضوعي للمقيمين الذين صيد الدخل الوحيد الأنشطة. يتم رفع تأثير الصيد الترفيهي في المخطوطة رؤية لرسو السفن واستخدام الصيد الترفيهي الأوعية زائدة في مارينا تولد في الاضطرابات المستقبلية في النظام البيئي البحري، لماذا بعض ويقترح توصيات لرؤية تقييد استخدام معدات الصيد وأرصفتها، وتعريف مناطق الصيد المحددة لهذا النشاط الترفيهي، مع التشجيع والدعم المالي لأصحاب السفن الطواقي الذين يرغبون في اعتناق صيد المحترفين القانوني. هذا سيسمح أنشطة الرصد المستقبلية التي من شأنها ضمان الإدارة المستدامة لمصايد الأسماك في محافظة مستغانم.

كلمات مفتاحية: صيد الأسماك، القانونية، الترفيه، الأثر، مستغانم، التحقيق، إعادة التدريب، العتاد، المنتجات، هبطت أو إعاقاة أو صيد الأسماك أو المنطقة أو النظام الإيكولوجي، البحرية، التشجيع، المالي، المهنية، إدارة مستدامة.

Introduction

1. Problématique

Le secteur de la pêche et des ressources halieutiques revêt un caractère stratégique, de par ses capacités à contribuer à l'émergence d'une économie productive nationale et à la création et lapréservation de l'emploi, mais également par son aptitude à participer à l'amélioration de la sécurité alimentaire du pays.

Le déclin général des ressources naturelles est maintenant largement perçu au niveau mondial et fait l'objet d'une vaste campagne d'information. La réduction de la biodiversité des ressources aquatiques exploitées est un des symptômes des crises auxquelles fait face la gestion des ressources.

Les ressources halieutiques et aquacoles en Algérie représentent un potentiel économique considérable, caractérisé par une façademaritime de plus de 1280 Km de côtes et une surface maritime sous juridiction nationale offrant près de 9,5 millions d'hectares pour l'exercice de la pêche (**MPRH, 2001**). Plus d'une trentaine de ports réparties en trois catégories (Port mixte, port de pêche et abris de pêche), avec une forte flottille active de 4522 unités et un effectif marin de 38200 inscrits maritimes avec un taux d'embarquement de 50% en 2008, ce secteur a pu développer une activité économique méritant toute l'attention qui lui a été accordée. Plus de la moitié de la production halieutique provient de la pêche artisanale ou côtière. Cette dernière est assurée par des petits métiers (45 %), par des sardiniers (36 %) et par des chalutiers classiques (19%) (**DERBAL, 1994**). Selon les statistiques de la **FAO (food and agriculture organisation)**.

L'importance des pêches pour un pays ne peut pas être uniquement jugée par sa contribution au **PIB** (produit intérieur brut), mais doit tenir compte du fait que les ressources et les produits de la pêche soient des composants fondamentaux de l'alimentation et de l'emploi. Un autre aspect qui rend les ressources halieutiques si importantes est leur caractère auto-renouvelable. Cela signifie que si celles-ci sont bien gérées, leur durée est quasiment illimitée (**FAO, 2003**).

La marge continentale de l'Algérie recèle des ressources halieutiques non négligeables. En effet, dans le cadre de la prospection de nouvelles zones de pêche en 1982, la campagne océanographique française a évalué la ressource pélagique globale à 191 468 tonnes (**ISTPM, 1982**). Cette biomasse est très proche de celle estimée par la campagne océanographique espagnole en 2003 et 2004, qui sont de l'ordre de 187 000 tonnes (**MPRH, 2004**).

2. Objectif de l'étude

L'objectif de l'étude est d'établir une description sur la situation de la pêche plaisancière (reconversion de la pêche récréative à la pêche professionnelle dans les pêcheries) et ceci au niveau des principaux ports de wilaya (port mixte Mostaganem, Salamandre et Sidi Lakhdar) où l'état de la connaissance est très limité. Cette étude traitera des données sur une période s'étalant entre 2005 à 2015. De plus ce travail permettra d'enrichir les connaissances déjà acquises sur les groupes d'espèces marines les plus importantes.

Il nous est donc paru, opportun, de présenter notre travail de recherche selon le plan suivant:

La première partie consistera à établir une revue bibliographique sur la zone d'étude.

La seconde partie s'orientera sur les activités de la pêche et la plaisance en particulier.

La troisième partie sera consacrée à la méthodologie qui constitue le fond même de cette étude.

Une quatrième présentera et discutera les résultats obtenus.

Enfin, notre travail s'achèvera par une conclusion synthétique et des recommandations destinées aux gestionnaires de la pêche, aux professionnels, aux écologistes marins et principalement, aux décideurs, pour une conservation et une exploitation raisonnée de la ressource.

Chapitre I : Revue bibliographique

I - Revue bibliographique

1- Généralité

1.1 Situation géographique

La wilaya de Mostaganem s'étend sur 2269 Km² limitée par quatre wilayates de l'ouest du pays : Oran, Mascara, Oued Cheliff, Relizane, et la Méditerranée au nord (0° 0° est 36°00' nord) avec une façade maritime de 124,5Km. Les vallées autour des oueds, descendant en canyons et s'ouvrant sur la mer, forment de vaste plage, de caps et de collines qui dominent les plaines agricoles (**Direction de l'Environnement, 2010**).

1.2 présentation de la région d'étude :(Wilaya de Mostaganem)

La wilaya de Mostaganem se caractérise par un vaste littoral qui s'étend sur une distance de 124,5Km de l'embouchure de la Macta à l'Ouest au CAP NEGRAWA à l'Est.

- La zone de pêche est de 2679 Km²
- Une biomasse de 75000 tonnes
- Un stock pêchable de 25000 tonnes

Au niveau de la baie, il existe trois ports de pêche, celui de Mostaganem, de Salamandre, et de SidiLakhdar.



Figure.1: prise de photo aérienne représente la région d'étude Wilaya de Mostaganem (Source Google Earth)

1.3 Conditions du milieu :

1.3.1-Hydrodynamisme :

Le courant dominant au large de la région de Mostaganem est d'origine atlantique, le courant atlantique pénétrant par le détroit de Gibraltar est permanent au niveau des côtes algériennes, appelé courant algérien d'épaisseur de 200 Km, ce courant très turbulent se caractérise par des tourbillons cycloniques de 100 Km de diamètres associé à des remontées d'eau de fond importantes.

Ces upwellings induisent des zones de plus fortes productions biologiques. Ces turbulences pénètrent dans les régions côtières et interfèrent avec la veine majeure du courant lui-même, (MILLOT, 1987).

MILLOT, 1987 décrit le bassin algérien comme une zone d'accumulation de mélange et de transformation des eaux atlantiques sans cette couche superficielle, des veines d'eau intermédiaire s'écoulent vers le milieu du bassin Algéro-provençal.

1.3.2-la température :

LALAMI-TALEB, 1970 montrent que les couches superficielles sont directement influençables par les températures externes en raison des échanges thermiques entre le milieu interne et l'air ambiant, elles varient entre 21°C et 27°C en moyenne les maximas de températures se situent en été (au mois d'Aout) et se prolongent jusqu'au mois d'Octobre, les températures minimales se situent aux mois de Février et Mars.

Les mois les plus chauds en été, se caractérisent par une précipitation très faible, le pourcentage d'humidité est toujours supérieur à 60%. En profondeur, les températures sont plus basses et relativement stables, fluctuants entre 13°C et 14°C en toute saison.

1.3.3-la salinité :

L'eau de mer de la région de Mostaganem contient 35% des sels minéraux dont 27% de NaCl, les cations les plus abondantes sont : Na, K, Mg et Ca. Il y a 0,004 mg d'or/m³ (TAHRI, 2003).

1.4 les ports de Mostaganem :

La façade maritime de Mostaganem s'étend sur une distance de **124,5Km** de l'embouchure de la Macta à l'Ouest au CAP NEGRAWA à l'Est, il existe trois ports :

- Port mixte de Mostaganem (pêche et commerce)
- Port de Salamandre pêche et plaisance
- Port de Sidi Lakhdar

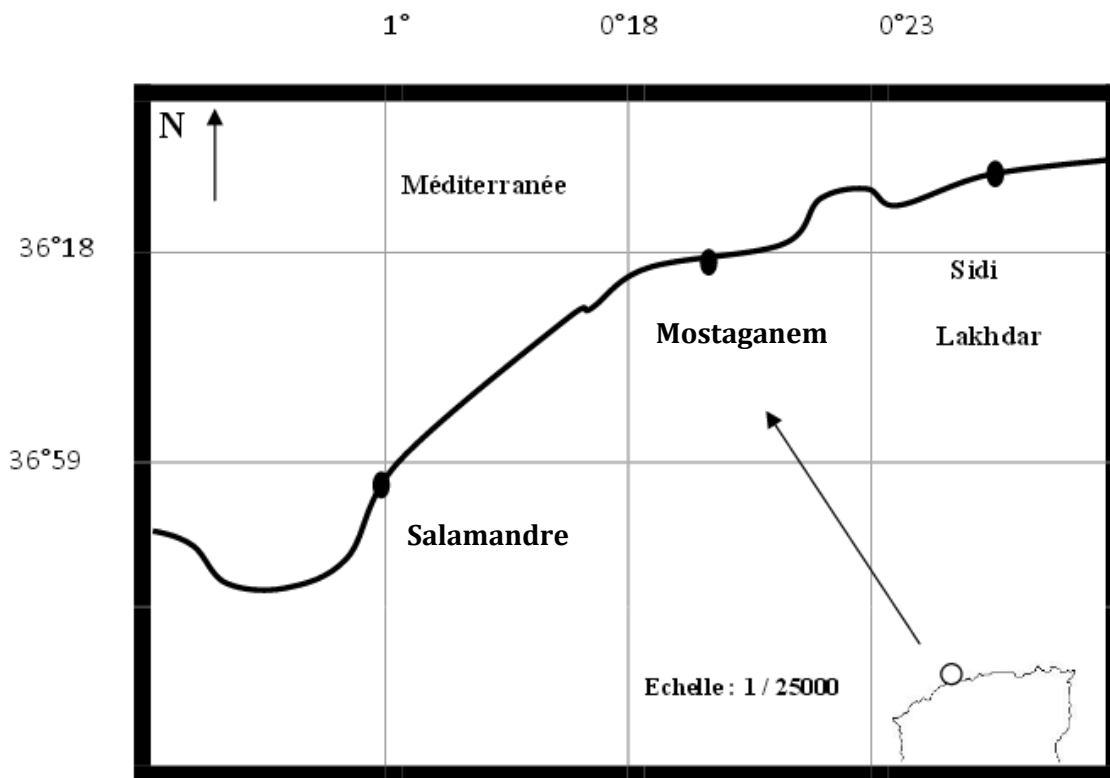


Figure.2: Situation des ports de la Wilaya de Mostaganem

Le port de Mostaganem est situé dans la partie Est du golfe d'Arzew et dont les coordonnées sont les suivantes : Latitude: 35° 56' nord et Longitude: 00° 05' est. (Direction du port, 2012).

Pour toute la Wilaya de Mostaganem, on ne retrouve qu'un seul port utilisé conjointement par les services de la pêche et du commerce. Un port mixte qui se compose de deux grands bassins séparés par la mole de l'indépendance. (**Direction du port, 2012**) :

- Le bassin nord-est : Avec un plan d'eau de 14 ha dont 12 ha de 7 à 8 mètres de profondeur.
- Le bassin sud-ouest : Avec un plan d'eau de 16 ha dont 10 ha de 8 à 8,5 mètres de profondeur.

Le port est protégé par une jetée orientée vers le nord d'une longueur de 1830 mètres. Le secteur de la pêche dispose pour son activité une seule partie du bassin sud-ouest où sont installées les infrastructures de pêche (**Boukhelf, 2012**).

Elle comporte un quai de 250m et un appontement d'une longueur de 92m linéaire destinés à l'accostage de petit métier). (**Boukhelf, 2012**).

Le plan d'eau dispose de tirants d'eau compris entre 1,5m à 2,5m. Il existe une cale de hallage équipée de trois berceaux de 100 Tonnes, chacun permettant l'exécution des opérations d'entretien des navires (charronnage, peinture).

Il existe à l'intérieur du port de Mostaganem d'autres structures : une halle à marée de poisson comportant 12 carreaux et deux fabriques de glaces de 10 tonnes/jour chacune.



Figure.3 : port de Mostaganem

1.5 Délimitation de la zone de pêche :

La région de Mostaganem dispose d'un vaste littoral d'une longueur de 149 Km, qui est limité à l'Est par le cap « NAGRAWA » et la Mactaa à l'Ouest, et cette position géographique, le place dans une zone riche en ce qui concerne la biomasse (stock halieutique et la pêche) faisant ainsi de la pêche une activité importante dans la wilaya.

Avec cette superficie, Mostaganem occupe environ 13,075% de la superficie totale maritime, nationale. Notons que les $\frac{2}{3}$ sont rocheuses et plus de 30% des fonds chalutables. **(Boukhelf, 2012).**

Les points terrestres qui limitent la superficie maritime totale sont :

- 0° 18' 24" longitude Ouest (méridien Greenwich) vers Arzew
- 35°59'25" latitude Nord et vers l'Est (vers l'Est petit port)
- 36°18'00" latitude Nord
- 0° 23' 20" longitude Est

1.6 Répartition de la superficie maritime :

La superficie maritime totale en portant en perpendiculaire des points terrestres limitant la zone et jusqu'à l'isobathe des 500 m est d'environ de 1764 Km² (superficie calculée planimètre manuel sur carte au 1/100.000) **(DPRH 2012).**

Au large, cette zone est limitée par l'isobathe de 500 mètres de longueur au delà de laquelle, les navires ne peuvent chaluter faute de moyens matériels.

Vents dominants :

- Les vents d'Est à Nord (de Mai à Octobre)
- Les vents d'Ouest à Sud-Est (de Novembre à Avril)
- Les vents du sud
- Force moyenne des vents : 4 échelles de beau fort
- Visibilité : bonne

Le mauvais temps est généralement apporté par les vents d'Ouest.

1.7 Fonds marins de la zone de Mostaganem :

Les fonds marins de Mostaganem sont relativement plats, sableux et surtout vaseux.

On observe cependant la présence de quelques petites zones rocheuses près de la côte aux environs de Stidia, de la Mactaa et la Salamandre. Le Golf d'Arzew est réputé être l'un des principaux fonds chalutables en Algérie.

Le plateau continental s'élargit jusqu'au (27 à 28 Km au large, la profondeur 120 à 130 m) et se rétrécit jusqu'au 8 à 9 Km vers l'Est.

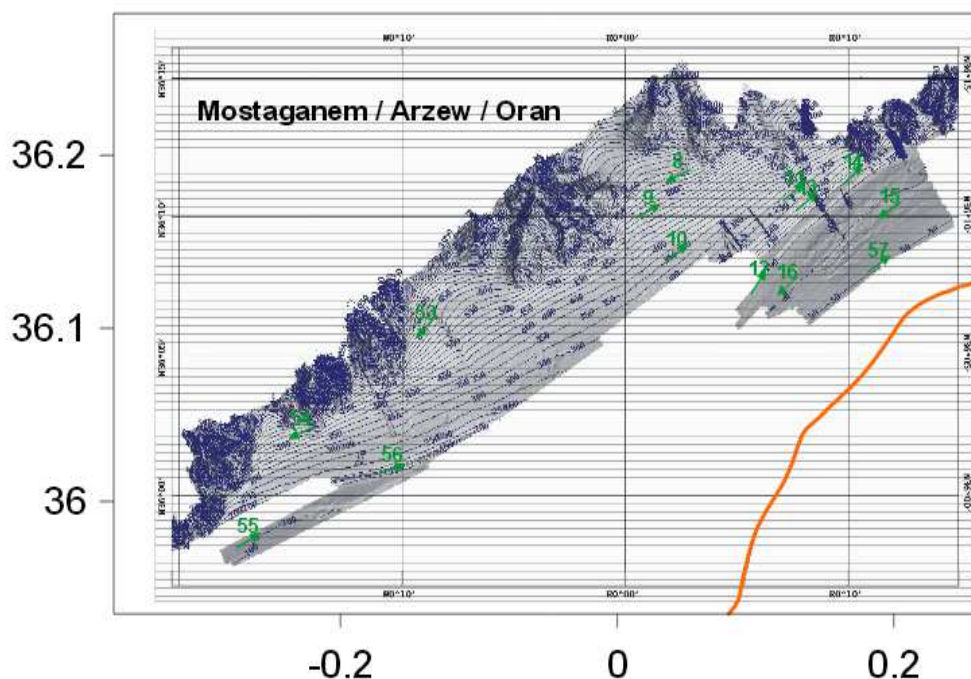


Figure.4 : Représentation des isobathes de la région de Mostaganem. (N.O Visconde d'EZA, 2003-2004)

Chapitre II : l'activité de la pêche et la plaisance

Longtemps marginalisé, le secteur de la pêche maritime en Algérie suscite ces dernières années un intérêt particulier de la part des pouvoirs publics. En effet, il est considéré, comme une activité économique à part entière, par sa capacité de contribuer à l'amélioration des besoins alimentaires, à la création des milliers d'emplois et à la consolidation de l'économie nationale (**in Zeghdoudi, 2006**).

1- Découpage administratif :

Administrativement, le littoral algérien est découpé en 14 directions de pêche relevant du Ministère de la pêche et des ressources halieutiques. Une direction de pêche et des ressources halieutiques « **DPRH** » est attribuée à chaque Wilaya maritime, pour chaque direction sont rattachées des antennes de pêche.

La frange côtière algérienne est composée de 14 Wilayates dont cinq au centre, six à l'est et quatre à l'Ouest du pays.

2- les ports de pêche et les sites de débarquement

L'activité de pêche en Algérie se distingue par son caractère traditionnel, elle se pratique sur tout le littoral. Il existe sur toute la côte **63** points de débarquement, parmi lesquels on distingue **32** ports de pêche, **23** plages d'échouages, et **8** abris de pêche dont **4** sont aménagés, et les **4** autres sont naturels (**MPRH, 2004**).

3- La flottille de pêche :

3-1 principaux segments de pêche

En Algérie, les principales productions de la pêche sont réalisées par une flottille répartie en quatre segments principaux : les chalutiers ; les senneurs ; les petits métiers et les plaisanciers (**Mouffok, 2008**).

3-1-1 les chalutiers

Ils sont destinés à la capture des espèces démersales (ou espèces de fonds) appelés communément « poisson blanc » et crustacés.

Les filets utilisés sont désignés sous le terme de « chalut de fond » et la zone de pêche se situe essentiellement sur le plateau continental. Les chalutiers réalisent, dans leur majorité, des marées de moins de 24 heures (**Kadari, 1984**).

Les chalutiers sont des navires d'une jauge brute comprise entre 25 et 100 tonneaux, utilisent les arts traînants sur des profondeurs allant de 50 à 500 m sur des fonds non accidentés (*in*Mouffok, 2008).

Les engins les plus utilisés sur le littoral algérien sont les chaluts de fond de type espagnol (le Huelvano et le Minlfalda), le chalut de fond de type français (le Charleston) et le chalut de fond de type italien (Magliouche) et le chalut semi pélagique (04 faces)(Kadari, 1984).



Figure.5 : les Chalutiers

3-1-2 les senneurs

Ils sont destinés à la capture des espèces pélagiques ou de surface appelée également « poisson bleu », représenté principalement par la sardine, l'anchois, l'allache, la melva, la bonite, le maquereau et les thonidés (Kadari, 1984).

20Les filets utilisés sont, en général, de même conception, mais différents sur le plan du montage, de la longueur, et ce, en fonction du type de navire utilisé. On distingue le lamparo(en voie de disparition), et les sennes (filets de grandes dimensions) à sardines, à bonites ou à thons (Kadari, 1984).



Figure.6 : les Senneurs

3-1-3 les petits métiers

Une appellation locale qui désigne la pêche effectuée à l'aide de petites embarcations de pêche côtière (**Mouffok, 2008**).

Ces dernières utilisent des filets maillants, des palangres, des nasses ou des lignes et capturent différentes espèces de poissons, de crustacés, de mollusques, et de céphalopodes qui fréquentent les différents fonds, en particuliers les fonds rocheux (**Kadari, 1984**). Cette flottille se caractérise par des petites embarcations, de moins de 12 m de longueur et d'une jauge brute allant de 01 à 10 tonneaux (**Kadari, 1984**).

Les engins les plus fréquemment utilisés. Les filets dérivants, quant à eux, malgré leur stricte interdiction sembleraient exister en Oranie. Le temps passé en mer varie selon les unités, de 02 heures à 16 heures.



Figure.7 : les Petits métiers

3-1-4 les plaisanciers

Tout navire utilisé à titre privé par son propriétaire, un locataire qui en a l'entière disposition ou un emprunteur à titre gratuit, pour une navigation touristique ou sportive.

Ces sont des petites embarcations qui effectuent la pêche côtière, se caractérisent d'une longueur inférieure à 6 mètres de long et d'une puissance motrice qui ne dépasse pas les 30 chevaux.

Ces dernières utilisent tous différents types d'engins de pêche : filet maillant dérivant, trémail, ligne à main, ligne de traine, palangre....ext, et capturent différentes espèces de poissons, de crustacés, de mollusques et de céphalopodes qui fréquentent les différents fonds.



Figure.8 : les Plaisanciers

La flottille de pêche de la wilaya de Mostaganem est constituée de chalutiers, sardiniers, petits métiers et les plaisanciers objet de la présente étude. (Tableau1).

Tableau.1 : caractéristique de la flottille maritime de Mostaganem

Flottille	Nombre
Chalutiers	41
Sardiniers	81
Petits métiers	91
Plaisanciers	526
Total	739

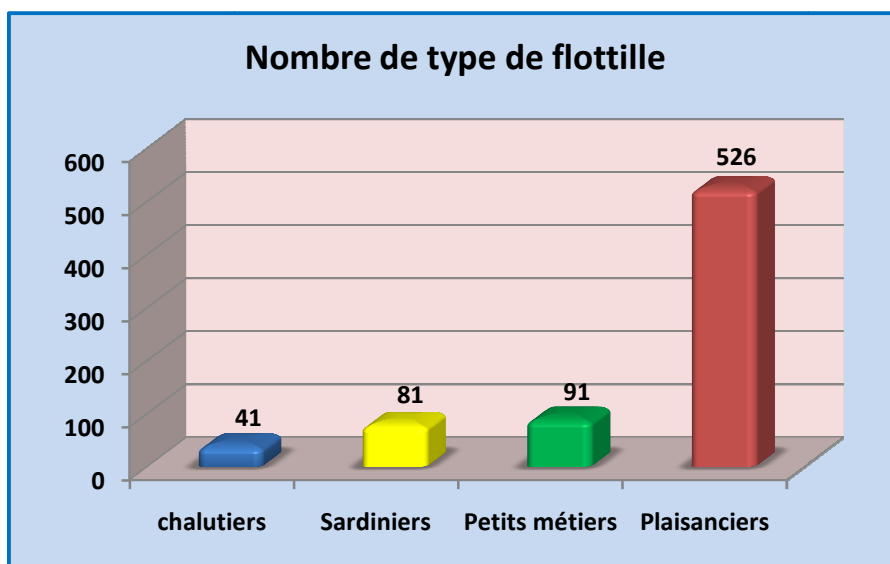


Figure.9 : Nombre de type de flottille

Commentaire :

Comme l'indique le tableau et le graphe ci-dessus, on remarque que les plaisanciers occupent un nombre plus important et très élevé par rapport aux chalutiers, sardiniers et les petits métiers, soit un taux de 71%.

Tableau.2 : Evolution de la flottille de pêche

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre des embarcations	116	116	244	321	321	354	403	403	526
Autorisation de pêche	02	108	173	174	180	166	176	216	96 (Mai)

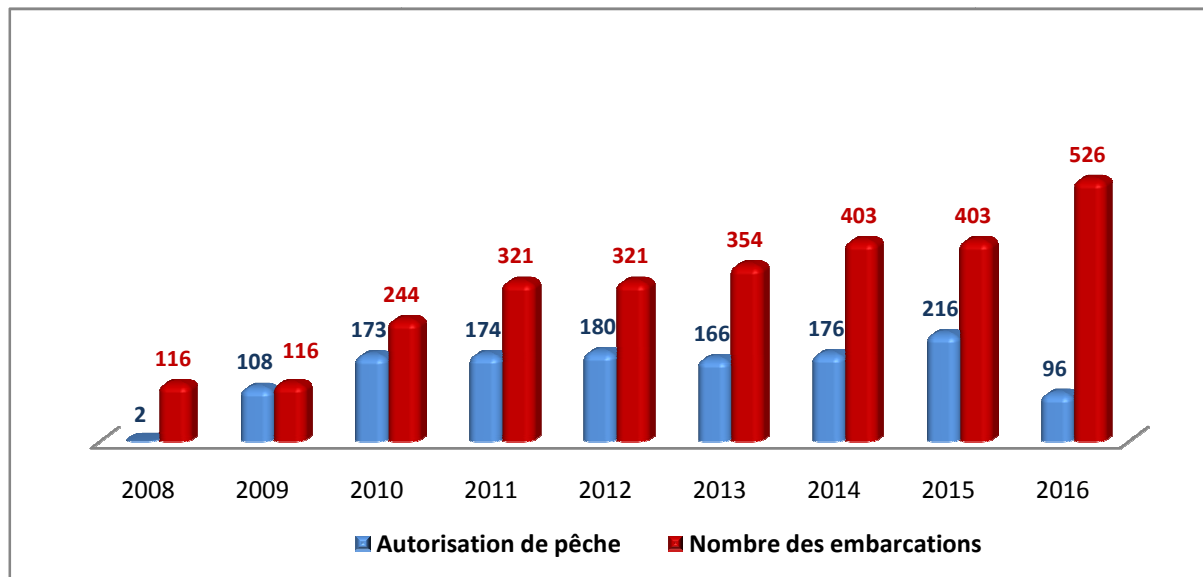


Figure.10: évolution de la flottille et le nombre autorisation de pêche

4- Réglementation

Le secteur de la pêche en Algérie a inscrit sa politique de gestion et de développement dans un cadre responsable et durable. L'application rigoureuse de cette vision stratégique est nécessaire au regard de la problématique alimentaire et de la ressource halieutique (Mouffok, 2008).

C'est dans cette optique que la loi N°01-11 du 03 juillet 2001 (MPRH, 2004) relative à la pêche et à l'aquaculture a consacré un ensemble de principes et de dispositions devant permettre, entre autres :

- Une exploitation rationnelle et une protection de l'environnement et des ressources halieutiques
- De maîtriser la connaissance de nos ressources biologiques à travers leur évaluation scientifique périodique et l'instauration du suivi de l'effort de pêche.

Ainsi, la concrétisation des objectifs contenus dans ce nouveau dispositif juridique se fera progressivement, à travers la mise en place des textes d'application qui permettront sans doute de pérenniser l'activité de pêche et d'édifier un développement durable. Il s'agit, notamment, des textes traitants les aspects suivants :

4.1 Autorisation de pêche

Décret exécutif n° 03-481 du 19 Chaoual 1424 correspondant au 13 décembre 2003 (MPRH, 2004) fixant les conditions et les modalités d'exercice de la pêche. Dans ce décret, il est indiqué que l'exercice de la pêche est subordonné à l'obtention d'une autorisation ou permis de pêche délivré par l'autorité chargée de pêche.

4.2 Zones de pêche

Décret exécutif n° 03-481 du 19 Chaoual 1424 correspondant au 13 décembre 2003 (MPRH, 2004) fixant les conditions et les modalités d'exercice de la pêche.

Le régime relatif aux zones de pêche prévoit trois zones de pêche (*in Mouffok, 2008*).

- la première zone située à l'intérieur de 6 milles marins à partir de la ligne de base mesurée de cap à cap.

- La deuxième zone allant de 6 milles à 20 milles marins.

- La troisième zone est située au-delà de 20 milles mains.

L'exercice de la pêche dans chaque zone est relatif aux caractéristiques techniques des navires de pêche.

4.3 Engins de pêche

Arrêté du 4 Rabie El Aouel 1425 correspondant au 24 Avril 2004(MPRH, 2004) fixant les limitations d'utilisation des chaluts pélagiques, semi pélagiques et de fond dans le temps et dans l'espace.(*in Mouffok, 2008*).

Outre la nomenclature des engins de pêche dont l'importation, la fabrication, la détention et la vente sont interdites dans l'article 51 de la loi du 03 Juillet 2001, ce décret traite les interdictions relatives à l'utilisation des chaluts dans le temps et dans l'espace. Dans ce décret est interdit l'emploi des arts traînants (chaluts) à l'intérieur des 3 milles marins dans la période allant du 1 Mai au 31 Aout de chaque année sur tout le littoral Algérien. Sont prohibés, également, les chaluts de fond, dont la petite maille étirée est inférieur à 40 mm et les chaluts crevettiers, ainsi les chaluts pélagiques doivent avoir une maille étirée de 20 mm (MPRH, 2004).

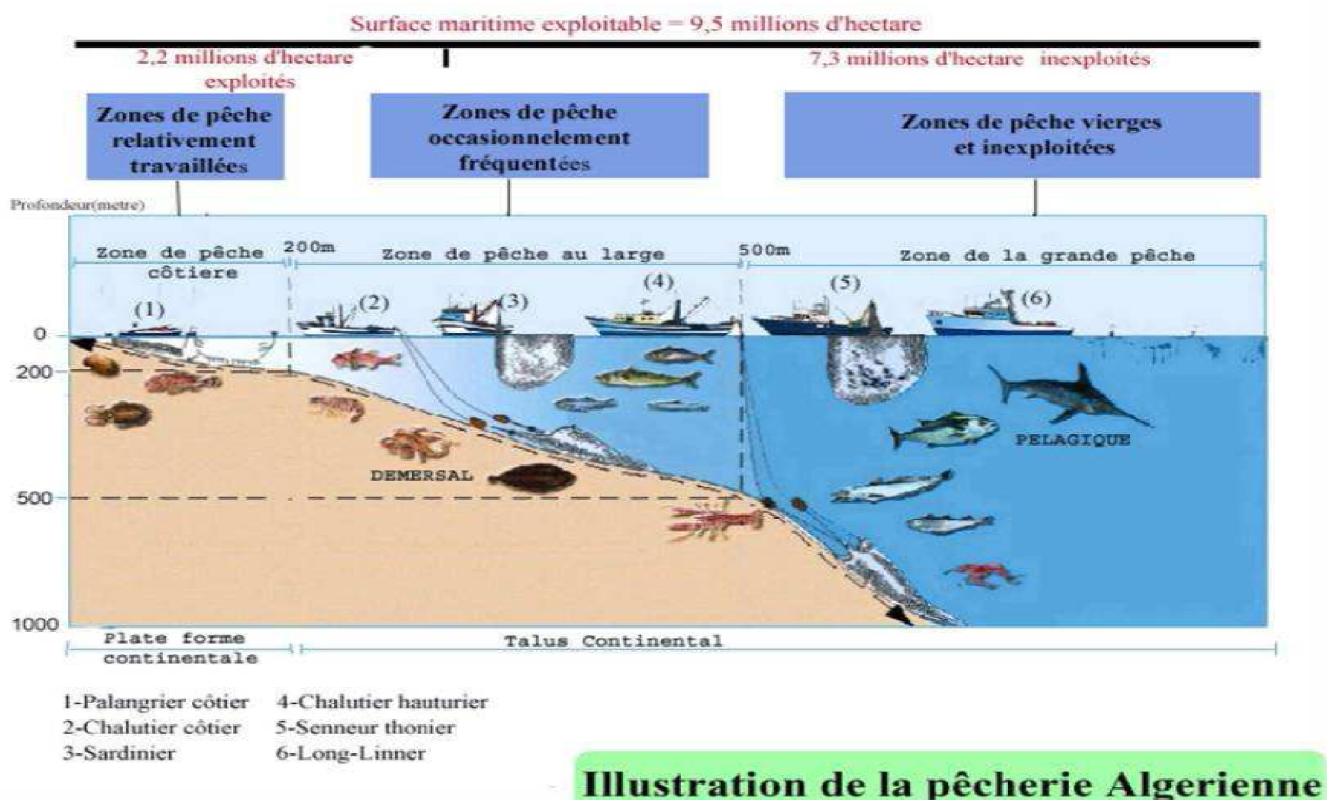


Figure.11 : Illustration de la pêche Algérienne

4.4 Tailles minimales marchandes

Décret exécutif n°04-86 du 26 Moharram 1425 correspondant au 18 Mars 2004 (MPRH, 2004) fixant les tailles minimales marchandes des ressources biologiques.

Dans ce cadre sont prohibés la capture, le transport et la commercialisation des espèces n'ayant pas atteint la taille minimale marchande. Celle-ci est indispensable pour empêcher la capture des individus immatures, afin d'éviter la surexploitation des stocks et assurer la pérennité de la ressource (Mouffok, 2008).

4.5 Commercialisation des produits de la pêche

Le circuit de commercialisation qui existe se diversifie selon les sites et régions (*in Sahi et Bouaicha, 2003*). Les principaux circuits de commercialisation qui existent se présente comme suit :

1^{er} circuit :

La production des produits de la pêche est rendue par les mandataires qui se présentent aux retours des embarcations, pour vendre la production aux mareyeurs sur le lieu de débarquement ; ces derniers la revendent aux distributeurs qui aussi l'écoulent aux consommateurs.



2^{ème} circuit :

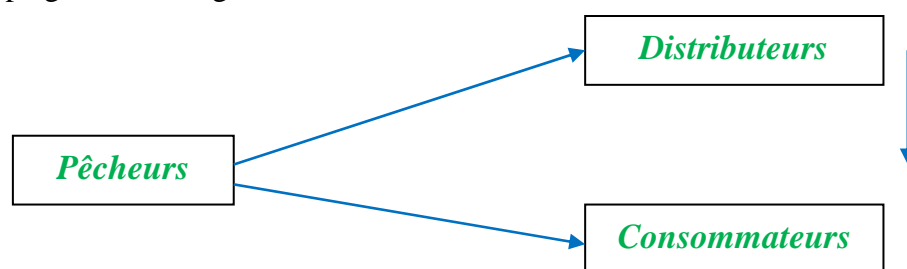
Dans ce cas les pêcheurs vendent leurs productions aux mareyeurs. Le transport de ces produits se fait par camion jusqu'au marché pour les vendre aux distributeurs qui les récupèrent au niveau des points de débarquement.



Ce circuit est fréquent chez certains pêcheurs des petits métiers mais en contre partie les mareyeurs garantissent leurs financements en cas de nécessité.

3^{ème} circuit :

Les pêcheurs vendent directement leurs captures aux consommateurs et ou aux distributeurs qui eux même la spéculent. Ce schéma est très courant dans les abris de pêche et plages d'échouages.



5- L'activité de la pêche plaisancière à Mostaganem :

Conformément au recueil de textes réglementaires de la pêche et de l'aquaculture et en application de la loi n° 01-11 du 11 RabieEthani 1422 correspondant au 3 Juillet 2001 relative à la pêche et à l'aquaculture, la pêche plaisancière est définie par les articles 61, 62 et 63 du décret exécutif n° 03-481 du 19 Chaoual 1424 correspondant au 13 décembre 2003 fixant les conditions et les modalités d'exercice de la pêche comme étant une pêche récréative.

La pêche récréative : Tout exercice de la pêche à titre de sport ou de loisir et dans un but non lucratif.

Art.61 - la pêche récréative est pratiquée sans but lucratif à des fins sportives ou de loisir.

Art.62- le produit de la pêche récréative est destiné à l'autoconsommation.

Le produit de la pêche récréative ne peut être colporté, exposé à la vente, vendu sous quelque forme que ce soit, échangé ou acheté en connaissance de cause.

Art.63 - conformément aux dispositions de l'article 13 ci-dessous, la pêche récréative exercée à bord des navires et bateaux de plaisance est soumise à l'obtention d'une autorisation délivrée par l'administration chargée de la pêche.

(**Art.13**-la capture, l'élevage, la manutention, la transformation, la distribution et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture sont exercés dans le cadre de l'utilisation durable des ressources biologiques en vue notamment :

- d'empêcher les effets de la surexploitation ;
- de protéger la diversité biologique, prévenir et réduire le gaspillage des ressources biologiques par l'utilisation d'engins ou de techniques sélectives et la pratique de la pêche responsable, dans le respect de la protection de l'environnement ;
- d'évaluer et de se prémunir des effets environnementaux résultant des activités humaines, préjudiciables aux ressources biologiques).

Malgré les directives des textes régissant le secteur de la pêche, la réalité c'est autre chose sur le terrain, le nombre des plaisanciers est de **526** unités recensées à ce jour, la majorité des pêcheurs pratiquent la pêche professionnelle et se nourrissent à la vente de leur produit. Généralement c'est des marins jeunes ayant acquis le métier auprès de leurs parents marins pêcheurs. Les vieux marins en retraites se sont reconvertis en ramendeurs de filets.

La DPRH a recensée neuf (**09**) sites d'échouages le long du littoral de la wilaya répartie comme suit :

Tableau.3 : répartition des ports et plages d'échouages de l'Est à l'Ouest de Mostaganem (BENCHENINA, DPRH 2016)

Wilaya	Commune	Sites d'échouages	Nombre des embarcations	
Mostaganem	O/Boughalem	Plage de Bahara	75	
	Sidi lakhdar	port de petit port	66	
	Hadjadj	Plage de hadjadj	50	
	B/A Ramdane	Plage de B/A Ramdane	48	
	Mostaganem		Plage de kharouba	60
			Port de Salamandre	115
	Stidia	Plage de stidia	60	
	Mazagran		Plage d'Oureha	42
			Plage d'Ilot	10
Total			526	

Commentaire :

On constate que la zone Est compte **237** unités par rapport à la zone Ouest soit un taux de 45%, et c'est la partie là où le débarquement des produits échappe au contrôle.



Plage de Bahara



Plage B/A Ramdane



Plage d'Ilot (sidi Mansour)



Plage Stidia



Plage de Hadjadj



Plage Kharouba



Plage d'Ourea



Port de Salamandre



Port de Sidi Lakhdar
(Petit port)

Figure.12 : les ports et les plages d'échouages

5.1 L'autorisation de pêche pour les plaisanciers délivrée par la DPRH (Direction de la Pêche et des Ressources Halieutiques) :

Le dossier pour obtenir une autorisation de pêche doit comporter :

- Un dossier administratif
- Un dossier technique

Le dossier administratif :

- Une demande manuscrite
- Un casier judiciaire
- Un extrait de naissance
- Une copie de la C.I.N
- Quittance d'assurance de l'embarcation

Le dossier technique :

- - Acte de construction, certificat de jauge, acte ou facture du moteur
- - Permis d'immatriculation
- - PV de visite
- - Une copie du rôle d'équipage
- - Une copie de la quittance légalisée.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE LA PÊCHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Photo

Autorisation de Pêche

Nom et Prénom de L'armateur / Pêcheur :

Date et Lieu de naissance :

Nationalité :

Domiciliation :

Numéro de Code:

Date de Son établissement:

Signature

Les engins de Pêche utilisés:

Nom du navire:

Immatriculation du navire:

Type de Pêche:

Puissance motrice du navire:

Jauge brute du navire:

La zone de pêche:

Figure.13 : Exemple d'une autorisation de pêche

5.2 Une carte de circulation délivrée par la SNGC (Service National des Gardes-Côtes) pour la pêche de plaisance

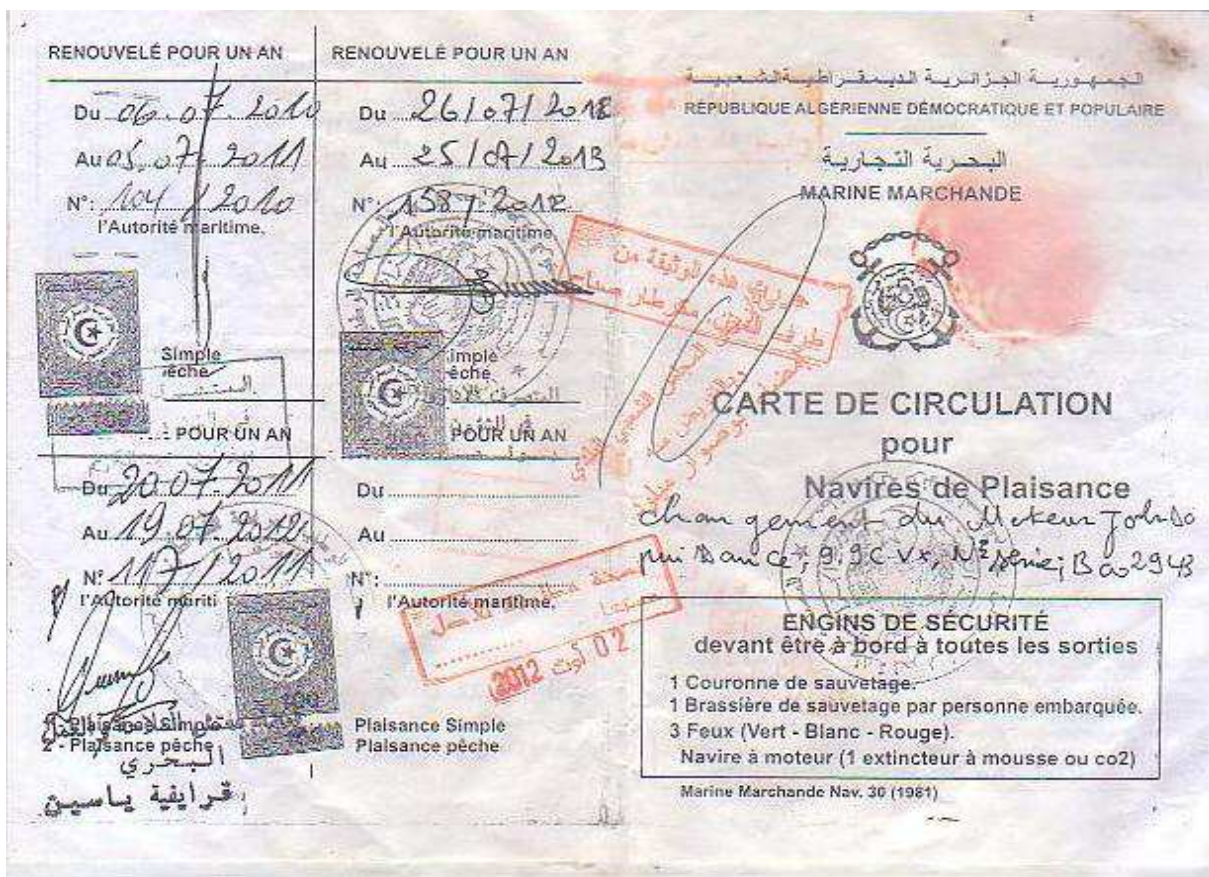


Figure.14 : Exemple d'une carte de circulation pour navires de plaisance

5.3 Les Caractéristiques techniques et géométriques d'une embarcation de pêche plaisancière :

- Longueur.....LHT = 04,80m
- Longueur de tonnage.....L = 04,50m
- Largeur.....I = 01,74m
- Creux.....C = 0,62m
- Pourtour.....P = 02,00m
- Un tonneau de jauge = 2,83m²
- Tonnage de jauge brute : T jb.
- Tonnage de jauge net : Tn
- Poids.....260 Kg
- Nombre de place.....04 personnes

- Moteur : hors-bord
- Puissance moteur : 09-30 CV
- Capacité fuel : 30 L
- Type de la barque : polyvalent

En calculant le volume de la coque on ponté construire en PRVT

On applique la méthode de pourtour.

$$P = (1/2P + 1/2I)^2 \times L \times K$$

K = 0,17 pour le PRVT ; coefficient de construction.

D'où :

- jauge brute = $V/2,83$

- volume de la barque.....V = 2,675 m³

- volume total.....V = 02,675 m³

Jauge brute.....J = 0,94 T jb

L : longueur de l'embarcation depuis l'étrave jusqu'au tableau arrière mesuré à l'extérieur du bordé.

B : largeur hors bordé de la barque mesuré au milieu de la longueur précité.

C : creux de la barque mesuré entre le dessus de la quille et le livet du pont en abord.

Cette mesure étant prise dans l'axe médian du bateau.

P : pourtour s'obtient en mesurant la distance entre les deux points ou la largeur a été mesurée

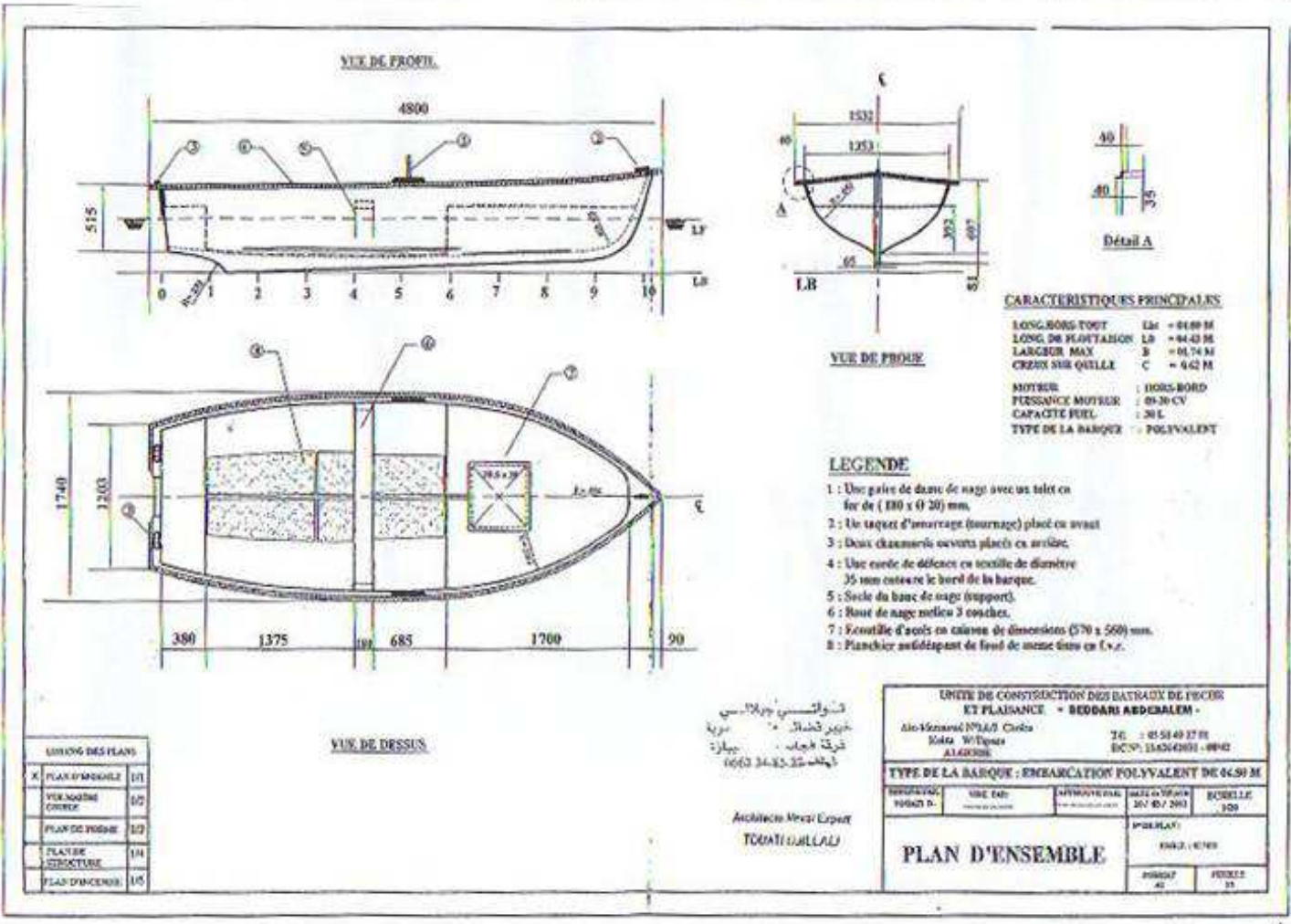
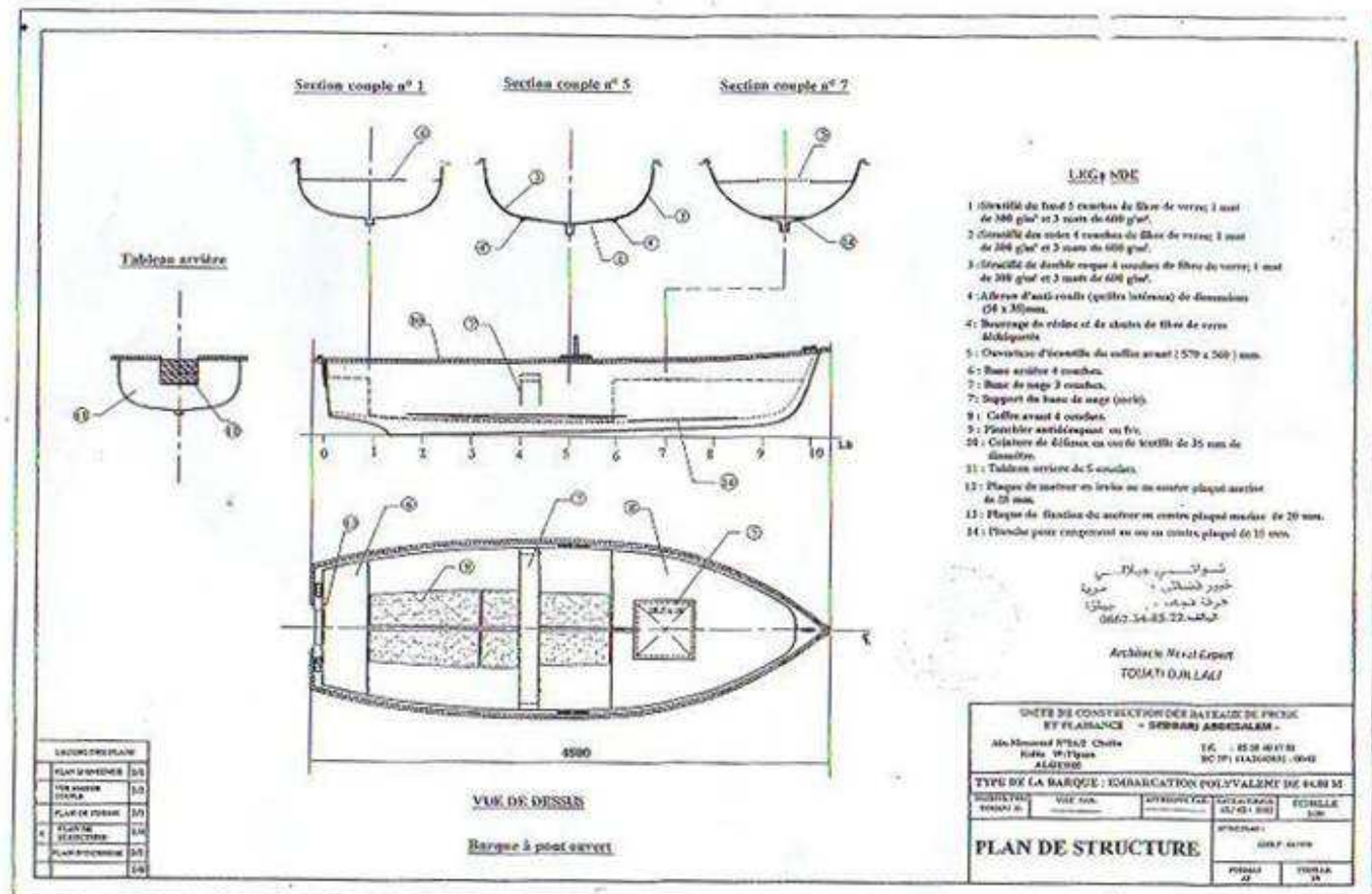


Figure.15 : plan de structure et plan d'ensemble d'une embarcation de 4,80 m (plaisancier)

5.4 Décret exécutif n° 96-121 du 18 Dhou El Kaada 1416 correspondant au 6 avril 1996 fixant les conditions et les modalités d'exercice de la pêche.

Pêche récréative

Art.42 - la pêche récréative comprend :

- La pêche à pied
- La pêche à la nage dite pêche sous-marine.
- La pêche à bord des navires ou bateaux de plaisance.

Art.43. – la pêche à pied est celle pratiquée sur le rivage de la mer ou dans des plans d'eaux naturels ou artificiels, conformément à la législation en vigueur, sans l'aide d'une embarcation motorisée ou non.

Art.44. – la pêche à la nage dite pêche sous-marine, est celle qui permet la capture des animaux marins par une personne en action de nage ou de plongée.

Les dispositions d'application du présent article sont fixées par arrêté du ministre chargé des pêches.

Art.45. - la pêche à bord des navires ou bateaux de plaisance, est soumise à l'obtention d'une autorisation spéciale, délivrée conformément à la législation en vigueur.

Art.46. – sans préjudice à la réglementation en vigueur, la pêche récréative à bord des navires ou bateaux de plaisance est autorisée durant toute l'année, du lever au coucher du soleil, à une distance supérieur à trois cents (300) mètres de la côte, des ports et bassins et des zones de mouillage.

Elle ne peut être exercée qu'à l'aide de lignes armées de dix hameçons par personne à bord.

L'utilisation de tout autre engin est interdite.

Les conditions et les modalités de délivrance du permis de pêche récréative, sont fixées par arrêté du ministre chargé des pêches.

Art.47. – la vente des produits capturés provenant de la pêche récréative est interdite.

La pêche plaisancière en Algérie est une source de vie des pêcheurs complétée dans certains cas par d'autres activités comme l'agriculture et le commerce.

Au niveau local elle est exercée par des petites barques appelées **les plaisanciers** d'une dimension allant de 3 à 6 m avec une puissance motrice variant de 5 à 30 CV et d'un équipage de 2 à 8 pêcheurs en fonction des engins à utiliser.

Cette activité s'applique au niveau du plateau continental et dans les zones très côtières. Sa durée en mer n'est pas prolongée, elle se limite en quelques heures pour atteindre les zones de pêches.

Généralement on trouve ces barques abrités au niveau des sites de plages ouvertes, des sites d'échouages, des abris de pêche et parfois partagent l'accostage avec les grands navires de commerce et de pêche.

5.5 Sites de plages ouvertes :

Ce sont des plages composées de sables fin et de sable grossier caractérisé par des points de débarquements des petits métiers. En été ces sites connaissent une activité importante d'estivants.

Ils sont à proximité des routes goudronnées près des villages et villes, rare ceux qui sont dotés de pistes mais carrossables.

Ces sites facilitent aux pêcheurs l'écoulement de leurs produits de pêches et l'entretien de leurs barques.

5.6 Sites à abris aménagés :

C'est des sites aménagés par la conception de digues en forme de (T) et de (L) pour briser les vagues de courants et permettre un dragage de la plage.

En régime de long terme ce genre des sites sera transformé en sites de plaisances et de pêche artisanale.

5.7 Sites à abris naturels :

Cette catégorie de sites se situe sous les petites falaises accessibles se trouvant entre les montagnes qui protègent les barques.

L'avantage c'est que les pêcheurs écoulent facilement leurs produits aux riverains et aux passagers qui viennent jusqu' au site de débarquement pour leur acheter la production.

5.8 Analyse des engins de pêches utilisés :

L'enquête réalisée dans ce cadre révèle une différence de métiers dans l'utilisation des engins relatifs à la pêche récréative.

1- Distribution des engins de pêche

Le recensement établi pour ces engins fait ressortir le nom local avec une codification qui lui convient en se référant à la classification statistique internationale type des engins de pêches (CSITEP)(29 juillet 1980)

Tableau.4 : classification statistique internationale type des engins de pêches (CSITEP) (29 juillet 1980

Catégories d'engins	Abréviations standard	Code CSITEP
FILETS MAILLANTS ET FILETS EMMELANTS		07.0.0
Filets maillants calés (ancrés)	GNS	07.1.0
Filets maillants dérivants (filets dérivants)	GND	07.2.0
Filets maillants encerclant	GNC	07.3.0
Filets maillants fixes (sur perches)	GNF	07.4.0
Trémails	GTR	07.5.0
Tramails et filets maillants combinés	GTN	07.6.0
Filets maillants et filets emmêlant (non-spécifiés)	GEN	07.9.0
Filets maillants (non-spécifiés)	GN	07.9.1
LIGNES ET HAMECONS		09.0.0
Lignes à main et lignes à cannes (manœuvrées à la main)	LHP	09.1.0
Lignes à main et lignes à cannes (mécanisées)	LHM	09.2.0
Palangres de fond	LLS	09.3.0
Palangres dérivantes	LLD	09.4.0
Palangres (non-spécifiées)	LL	09.5.0
Lignes de traîne	LTL	09.6.0
Hameçons et lignes (non-spécifiés)	LX	09.9.0

2- Présentation des engins de pêches :

La pêche artisanale en Algérie se caractérise par 19 engins de pêches recensés, dont la plus partse trouvent sur toute la cote avec des noms locaux différents.

A l'Ouest c'est des noms extraits de l'Espagnole, à l'Est de l'Italien au Nord, ils utilisent lesdeux dénominations.

Dans la plupart des cas on trouve 3 à 5 engins de pêche qui sont pratiqués par alternance surune même barque à des périodes de pêches différentes dans l'année.

3- Les engins de pêche les plus utilisés par les plaisanciers sont :

Les filets droits capturent les poissons ou les crustacés qui se maillent ou s'emmêlent dans l'alèze. On distingue les trémails constitués des trois nappes, et les filets maillants constitués d'une seule nappe de filet.

3.1 Trémails

Le trémail est un assemblage de trois nappes rectangulaires superposées les unes sur les autres. La bordure supérieure ralinguée est garnie de flotteurs, la bordure inférieure est lestée.

Les deux nappes extérieures (aumée ou tables) sont faites en grandes mailles qui laissent passer les poissons que le filet est destiné à capturer ; ces grandes mailles sont montées avec un rapport d'armement de (0.60 à 0.75)

Entre les deux nappes extérieures, il y a la nappe intérieure appelée Flue ou Voile. Elle est faite en mailles assez petites pour que le poisson ne puisse pas la traverser ; cette nappe est montée avec beaucoup de mou, le rapport d'armement est d'environ (0.40 à 0.50).

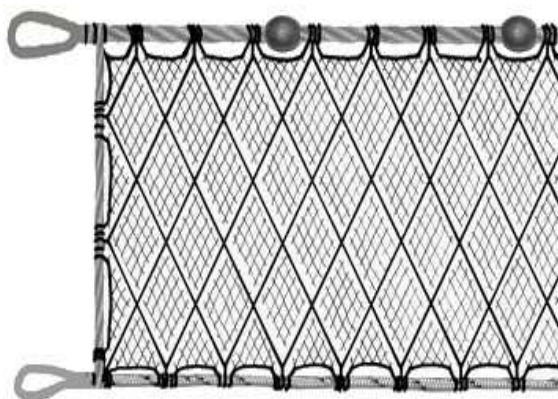


Figure.16 : un filet Trémail

La hauteur étirée de la nappe milieu en petites mailles est de (1.5 à 2 fois) celles des nappes extérieures. La dimension des mailles des nappes extérieures est de (4 à 7 fois) le maillage de la nappe milieu (le fil est aussi plus grand)

Quand le poisson rencontre le trémail, il traverse une aumée, et bute contre le flue, il pousse cette nappe milieu (qui a beaucoup de mou) dans une des grandes mailles de l'aumée opposée et forme avec celle-ci une bourse dans laquelle il reste prisonnier.

Dans un trémail le poisson ne se maille pas, mais s'emmêle, c'est un engin très efficace mais non sélectif.

Pour constituer un trémail, on choisira d'abord la dimension de la maille de la nappe milieu en fonction du poisson que l'on désire capturer.

On distingue les trois types de trémail suivants:

1- Trémail simple côtier

2- Trémail combiné

3- Trémail à langouste

- Il cible une diversité d'espèces, les sparidés, Dorade, Sar Basougue, Rouget, Pageot, Merlu. Les pêcheurs pratiquent ce métier pendant toute l'année.

3.2 Les filets maillants

Filets maillants (au sens propre du mot)

Le filet maillant est un engin généralement assez sélectif quant au choix de l'espèce et à la dimension du poisson ou du crustacé capturé.

Le poisson est capturé maillé à l'arrière des ouies, le filet maillant peut être : soit dérivant en surface ou près du fond, soit calé en pleine eau ou sur le fond.

Quel que soit le type du filet maillant considéré, il s'agit toujours d'une nappe de filet rectangulaire dont la longueur varie de quelques dizaines à plusieurs milliers de mètres, et la hauteur de moins d'un mètre à une quinzaine de mètres.

L'ensemble de plusieurs filets maillants mis bout en bout constitue une tissure.

La nappe de filet est montée sur deux ralingues, une ralingue supérieure munie de flotteurs, une ralingue inférieure lestée.

Les côtés du filet sont montés sur des ralingues verticales.

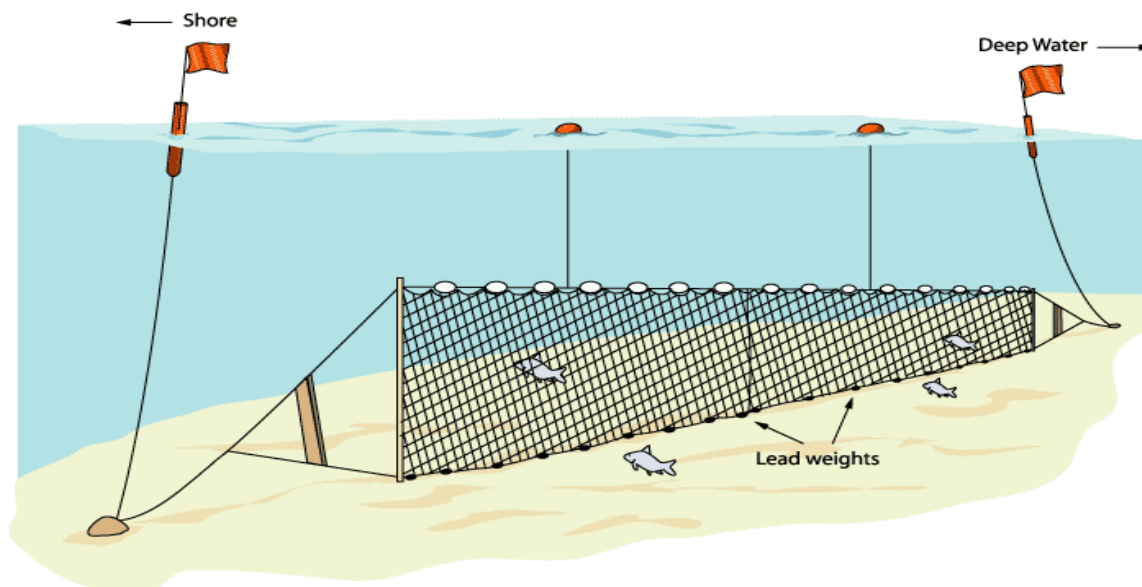


Figure.17 : un filet maillant calé

3.2.1-Les éléments qui influencent l'efficacité du filet maillant

- Le fil constituant l'alèze
- La couleur du fil
- La dimension de la maille
- La tension du côté de maille
- La flottabilité des flotteurs de la ralingue inférieure
- Le lest garnissant la ralingue inférieure
- Les conditions du milieu
- Rapport Flottabilité / Lest
- L'ouverture de la maille

3.2.2-On distingue les 04 types de filets maillants suivants

- Filet maillant côtier
- Filet maillant pour le large
- Filet maillant pour petit fond
- Filet maillant dérivant

3.3 Filet maillant dérivant

Maintenus près de la surface ou à une certaine distance en dessous de celle-ci, grâce à de nombreux flotteurs, ces filets dérivent librement avec le courant, isolément ou, le plus souvent, avec le bateau auquel ils sont amarrés.

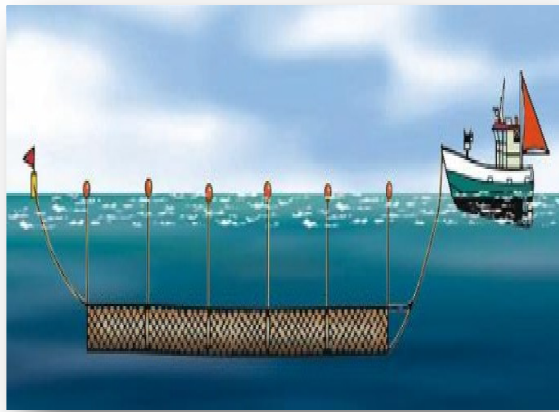


Figure.18: un filet maillant dérivant

Les filets dérivants pendent comme un rideau depuis la surface ; ils permettent de pêcher des poissons de pleine eau (espadon, thon, calmar...). Le poisson est bien tenu par le fil de la maille - passé autour de sa tête (poisson accroché) - ou derrière les ouïes (poisson maillé) - ou au niveau des nageoires abdominales et dorsales (poisson coincé) - ou simplement être retenu par les dents, les épines operculaires mâchoires ou autres et emmêlé dans les mailles contiguës. Un filet d'un certain maillage peut ainsi capturer des poissons de différentes tailles; la nature du fil, sa grosseur et le montage du filet influent de façon significative sur l'efficacité de l'engin.

- Cet engin cible les espèces telles que Limon, Bonite, Pageot, Bazougue, Sar, Pagre et Mullides.

3.4 Palangre

Une palangre comprend une ligne principale sur laquelle sont attachés de place en place des bas de lignes ou avançons garnis d'hameçons appâtés.

Cet engin de pêche peut donc être assimilé à une succession de lignes disposées à intervalles réguliers et mouillées pour quelques heures.

La palangre offre beaucoup de possibilités en comparaison d'autres méthodes de pêche et peut être adaptée sur différentes embarcations.

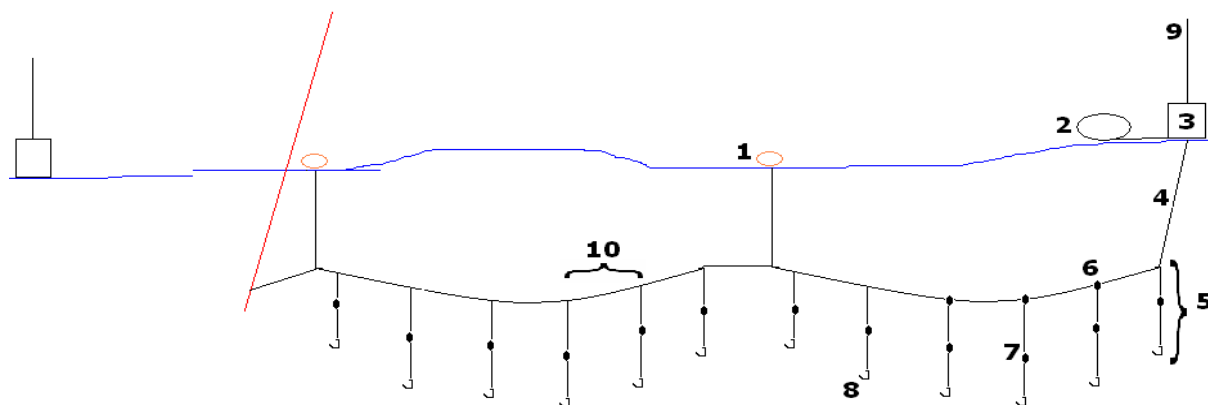
Suivant les espèces recherchées, la palangre peut être calée à différentes profondeurs :

- ✓ Palangre de fond ou à proximité du fond (demersale)
- ✓ Palangre de pleine eau (pélagique)
- ✓ Palangre mixte.

Sa longueur totale peut varier de quelques dizaines de mètres à plusieurs kilomètres ; et le nombre d'hameçons peut atteindre plusieurs milliers.

La palangre peut capturer toute catégorie de poisson, du plus petit au plus gros ; et cela en fonction du genre de ligne qu'on utilise ; cependant, pour capturer une certaine espèce de poisson, il faut bien choisir le lieu de pêche, la saison, la direction et la vitesse du courant ainsi que la nature de l'appât.

Le rendement de la palangre est très variable ; celle-ci obtient en effet son meilleur rendement à un certain moment de la journée ; pour beaucoup d'espèces, le levé du jour est le moment le plus propice.



- 1: Flotteur intermédiaire (15 litres)**
- 2: Bouée**
- 3: Radio balise**
- 4: Orain (16 m)**
- 5: Avançon (36m)**
- 6: Agraffe détachable**
- 7: Emerillon**
- 8: Hameçon**
- 9: Antenne**
- 10: Longueur L=41m.**

Figure.19: Plan d'une palangre



Figure.20 : Palangre

- Palangre de fond :il cible les espèces démersales comme: le Congre, Mérou, Pagre, Mustelle, Raie, Rascasse. A une profondeur allant de 40 à 1000 m.
- Palangre de surface : Cet engin est utilisé par les métiers ciblant essentiellement l'Espadon, Thon, Requin, pendant toute l'année en fonction des journées ouvrables pour la pêche dans des profondeurs allant de 60 m à 200 m.

3.5 Les lignes à main

Lignes à main à petites hameçons

Ce métier est pratiqué toute l'année jusqu'à une profondeur de 200 m; il cible les espèces de la famille des sparidés (Bogue, Sar, Pageot...), Murène Mérou. Dans des profondeurs allant jusqu'à 200 m dans des fonds rocheux, sableux, et vaseux.

Ligne à main à grandes hameçons

Elles sont pratiquées généralement dans tous les sites et très répondues; Les espèces ciblées sont le Thon, Espadon et bacorète dans des profondeurs allantjusqu’ à 120 m.

II- Production halieutique

1. Pêche maritime

La production halieutique des plaisanciers enregistrée durant 10 années est de l’ordre de **1655,433 tonnes** toutes espèces confondues.

Tableau.5 : production halieutique des plaisanciers de la Wilaya de Mostaganem

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Production annuelle	136,593	73,626	139,671	111,511	135,532	327,260	250,497	84,198	113,977	282,568

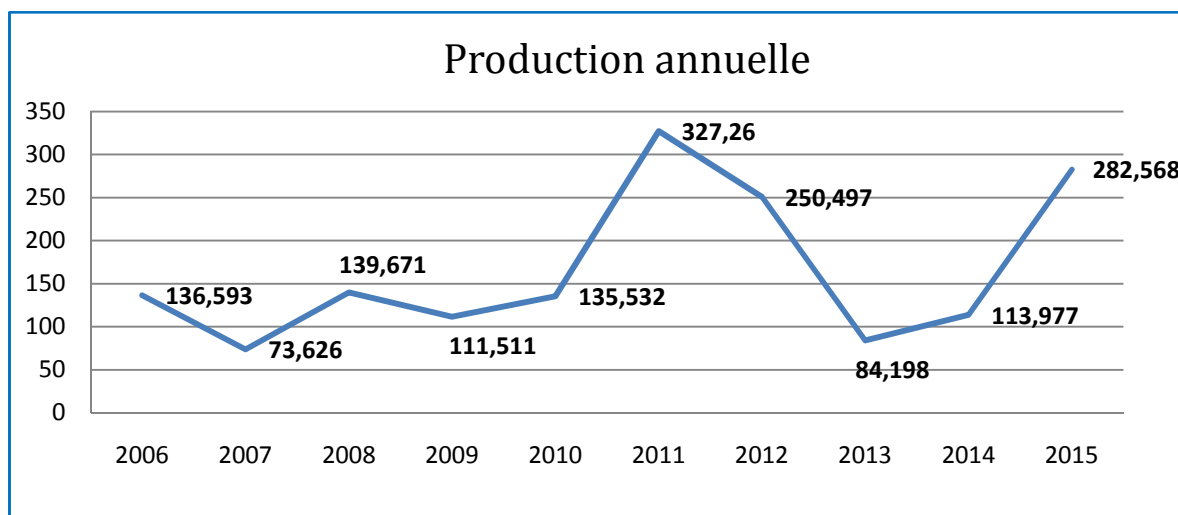


Figure.21 : évolution de la production annuelle

Tableau.6 : Evolution de la production halieutique par groupe d’espèce (2005 – 2015)

Unité : Tonnes

Espèces	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Poisson blanc	1.634,220	1.901,132	1.579,588	841,915	678,424	924,466	1.025,056	882,188	778,78	733,441	1.024,344
Poisson bleu	14.666,260	18.542,402	13.852,633	10.288,319	10.940,656	8.190,256	7.253,39	6.726,417	5.985,157	5.089,726	5.381,590
Pièce	123,420	97,190	55,778	98,559	64,986	92,964	223,668	131,320	105,667	74,601	300,596
Crustacés	211,100	277,225	164,384	105,601	146,204	67,924	98,498	65,799	52,837	33,228	44,128
Mollusques	310,130	415,878	462,361	313,558	212,260	369,043	501,889	361,077	233,832	266,339	328,411
Total	16.945,13	21.233,827	16.114,744	11.647,952	12.042,530	9.644,653	9.102,501	8.166,801	7.156,273	6.197,335	7.079,069

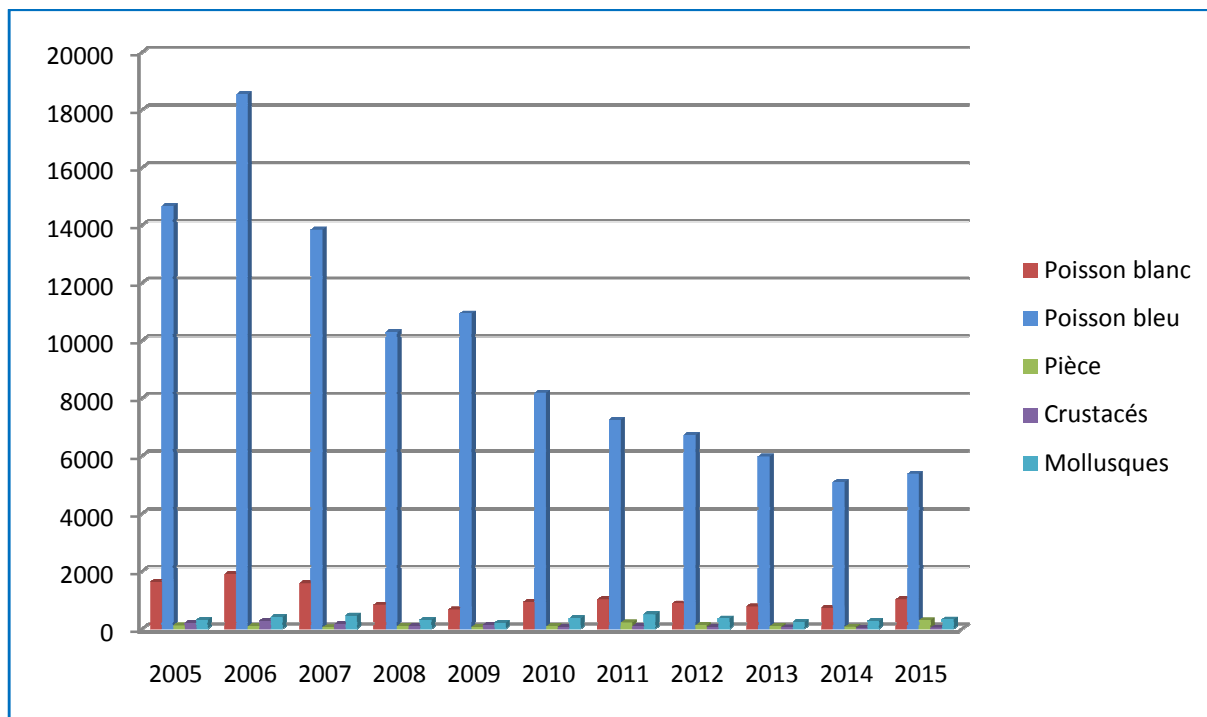


Figure .22 : Evolution de la production halieutique par groupe d'espèce (2005 – 2015)

Tableau.7 : Evolution de la production halieutique par type de métier (2005-2015)

Unité : Tonnes

Espèces	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Chalutiers	5.060,284	8.889,619	6.594,045	3.791,628	2.980,219	3.447,989	3.942,763	3.494,852	3.351,074	2.560,932	3.356,084
Sardiniers	8.270,112	9.228,012	7.426,976	7.375,306	8.634,832	5.731,015	4.449,885	4.149,655	3.461,044	2.859,063	2.326,423
Petits métiers	3.509,169	2.979,603	1.983,319	324,170	315,968	309,919	364,073	261,892	256,730	660,101	1.075,315
Plaisanciers	105,565	136,593	73,626	139,671	111,511	135,532	327,260	250,497	84,198	113,977	282,568
Total	16.945,130	21.233,827	16.114,744	11.647,952	12.042,530	9.644,653	9.102,501	8.166,801	7.156,273	6.197,335	7.079,069

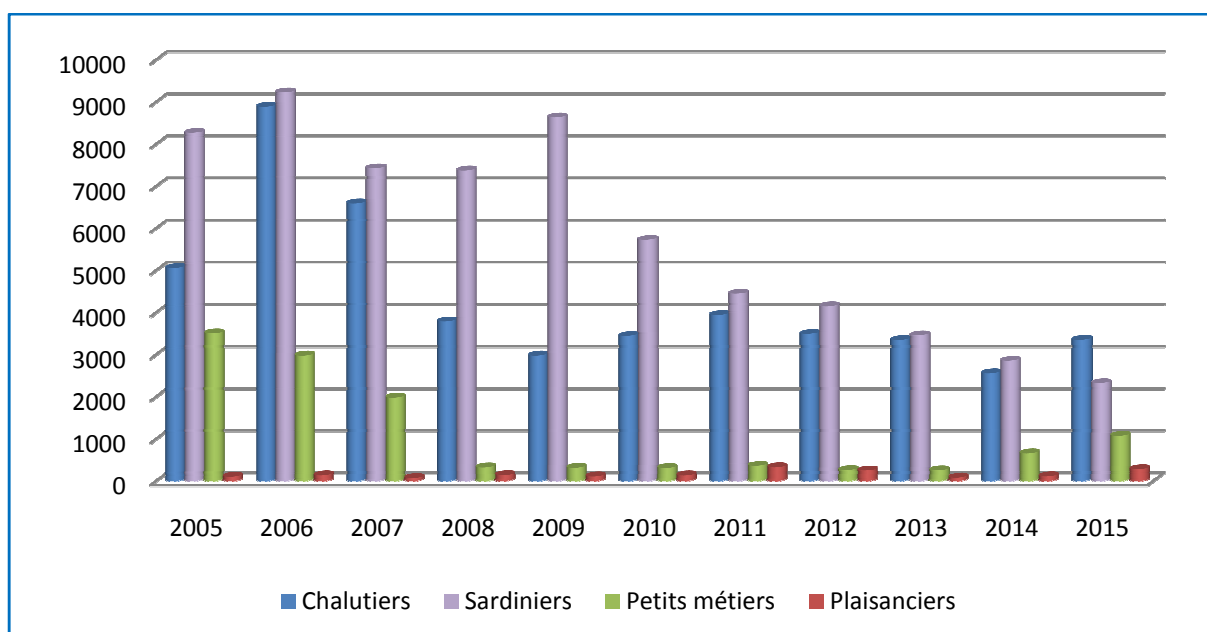


Figure .23 : Evolution de la production halieutique par type de métier (2005 – 2015)

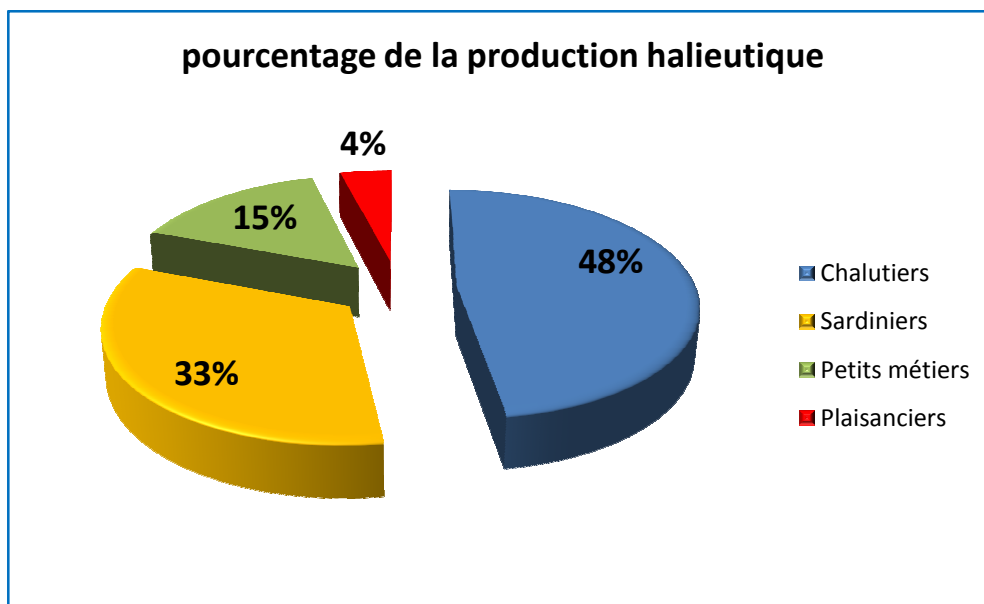


Figure .24 : pourcentage de la production halieutique par type de métier en (2015)

Commentaire :

On remarque que le pourcentage du produit débarqué par les plaisanciers au niveau des sites d'échouage est de 4%, apparemment une quantité faible par rapport à la production globale. Néanmoins ce quota prélevé n'a pas lieu d'être en raison des dispositions réglementaires propres aux navires pratiquant la pêche récréative.

Remarque :

On signale une insuffisance dans le nombre des agents collecteurs par rapport à la flottille et au nombre des sites existants, ainsi qu'un manque d'agents spécialisés dans le domaine des statistiques, ce qui entrave le bon suivi et la collecte des données fiables.

Tableau.8: Evolution de la production halieutique par port (2005-2015)

Unité : Tonnes

Espèces	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Mostaganem	16.438,100	20.587,534	15.031,323	10.720,217	10.049,308	8.176,239	8.008,623	7.165,237	6.328,252	5.654,081	5618,114
Sidi Lakhdar	402,330	551,313	1.009,795	788,064	1.901,742	1.332,882	766,618	751,067	743,823	429,277	1178,387
Sites d'échouages	104,700	94,980	73,626	139,671	91,480	135,532	327,26	250,497	84,198	113,977	282,568
Total	16.945,130	21.233,827	16.114,744	11.647,952	12.042,530	9.644,653	9.102,501	8.166,801	7.156,273	6.197,335	7.079,069

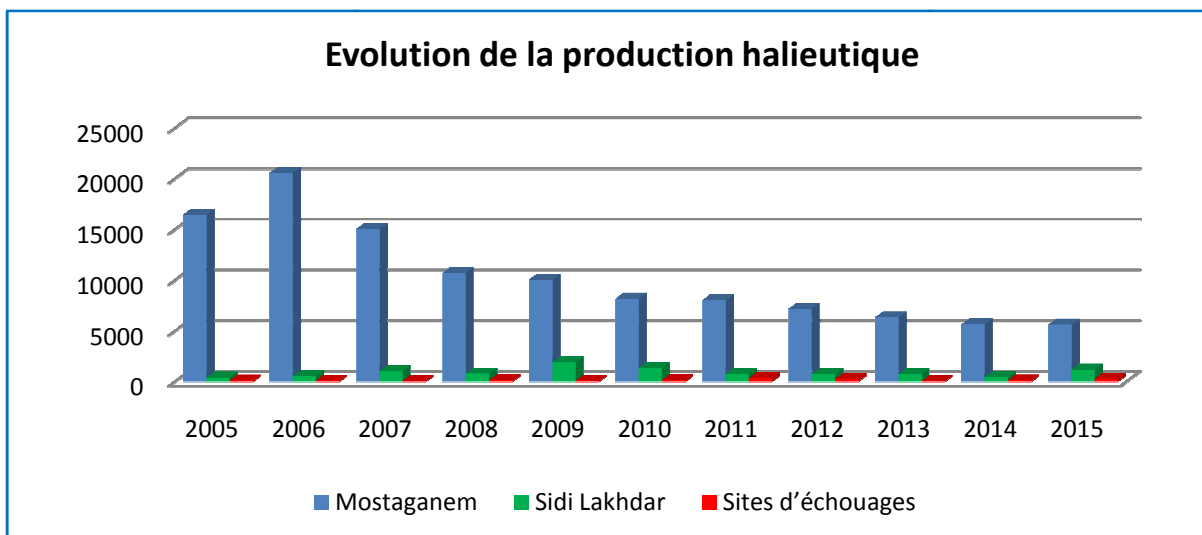


Figure .25: Evolution de la production halieutique par port (2005 – 2015)

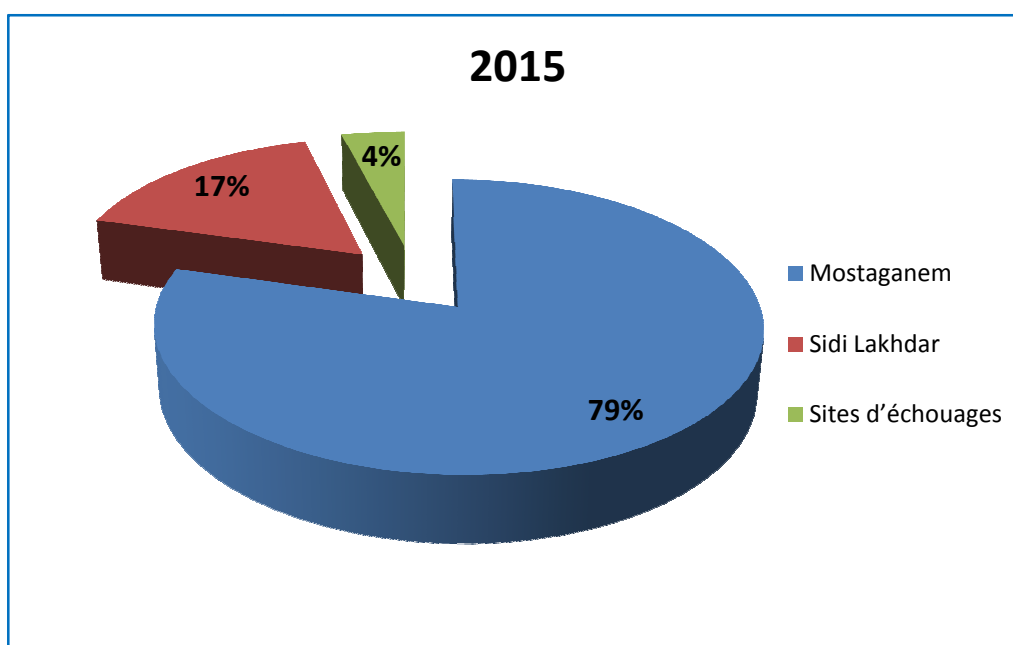


Figure .26: pourcentage de la production halieutique par port en (2015)

Commentaire :

Le port de Mostaganem compte le pourcentage le plus élevé de débarquement du produit halieutique et cela s'explique par le nombre important de flottille existante.

Tableau.9: Evolution des sorties en mer par année (2005 -2015)

Espèces	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Chalutiers	5 109	6 210	5 621	3 610	3 687	4 288	6 826	6 534	5 147	4 571	5 732
Sardiniers	7 276	8 614	7 101	4 393	5 099	4 443	4 371	3 929	3 393	2 513	2 678
Petits métiers	5 118	3 352	2 951	943	759	852	1 119	792	627	944	1 683
Plaisanciers	9 499	12 818	10 723	12 053	11 334	9 175	16 720	14 918	11 681	18 105	16 363
Total	27 002	30 991	26 396	20 999	20 879	18758	29 036	26 173	20 848	26 133	26 456

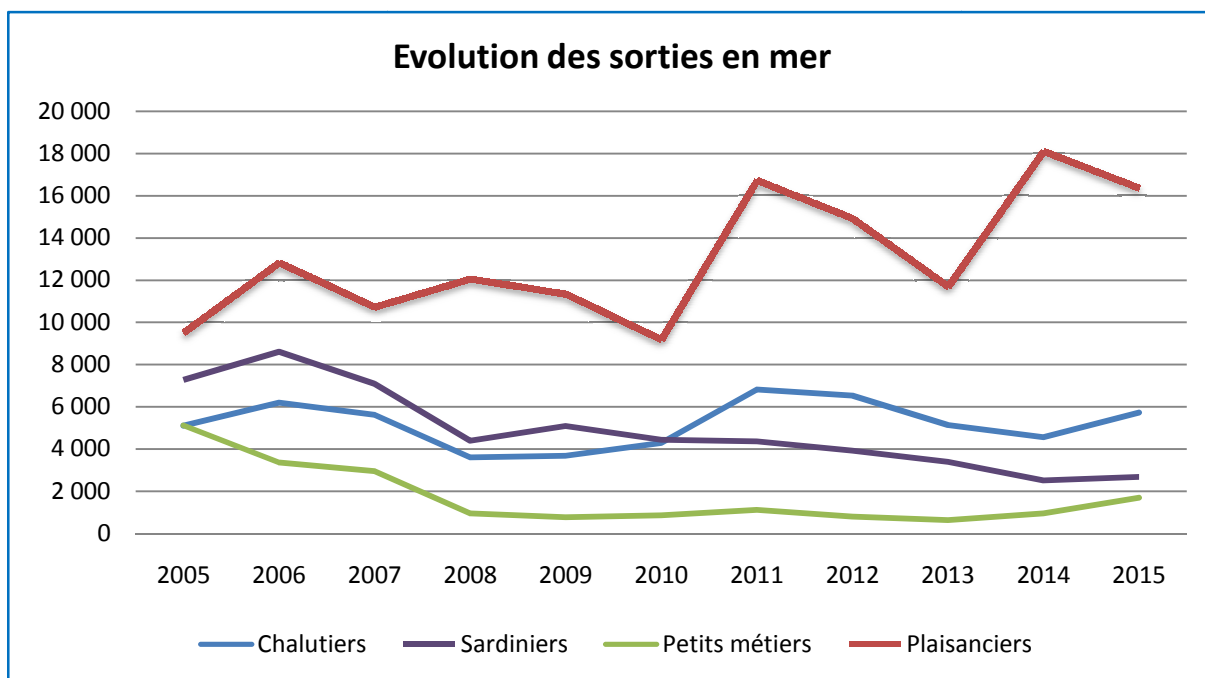


Figure .27: Evolution des sorties en mer (2005 – 2015)

Commentaire :

Comme l’indique le tableau et le grapheci-dessus, les sorties des plaisanciers sont les plus importantes et les plus régulières durant la décennie ce qui affirme que l’activité de pêche des plaisanciers est très simple et moinscouteuseque les grands navires, il suffit d’installé le filet dans une zone bien déterminée le soir et il le récupère le matin, (l’armateur ou le propriétaire de l’embarcation ne dépense pas beaucoup des frais lors d’une sortie en mer par rapport aux autres navires), les sardiniers et petits métiers sont assujettis aux conditions climatiques.

Chapitre III : Méthodologie adoptée

Afin de réaliser cette étude d'investigation, nous avons consulté les documents archivés au niveau de la DPRH et sur Internet.

Les caractéristiques de la flottille (chalutiers, senneurs, petits métiers et plaisanciers) et son évolution dans le temps, ainsi que les statistiques de pêche des différents groupes d'espèces marines pêchées, au niveau des ports et sites d'échouages, ont été récoltées auprès des services concernés et compilées pour la période de onze années s'étalant entre 2005 et 2015.

L'enquête s'est déroulée au niveau de l'ensemble des sites de la wilaya. Les informations ont été collectées auprès des pêcheurs des plaisanciers, dans les 09 sites recensés, afin d'acquérir une connaissance de la distribution spatiale et bathymétrique des espèces pêchées. L'enquête c'est un formulaire de renseignement (figure.27) sous forme de questionnaire qui sera renseigné au profit des pêcheurs.

On note aussi des prises de photos représentant le site et l'engin de pêche dans certains cas.

Je suis un étudiant à l'Université Abdelhamid IbnBadiss, et je prépare un mémoire de fin d'étude en Master II sur la pêche plaisancière et son impact au niveau de la zone de Mostaganem. Ce questionnaire a pour objet de collecter des informations et avoir une meilleure connaissance sur l'activité de la pêche plaisancière, en ce qui concerne l'ensemble des aspects professionnels, sociaux et économiques de cette activité, après avoir analysé ces données pour faire ressortir des solutions et des propositions pour une gestion durable de la pêche de la wilaya.

1. Ressources matérielles :

- Les ressources matérielles indispensables sont:
- les rames de papier pour la photocopie des fiches des questionnaires,
- les fournitures de bureau comme stylos, crayons, gommes, agrafeuses et agrafes,
- un ordinateur plus ses accessoires pour la saisie des données,
- véhicules de terrain pour les déplacements (selon la disponibilité),

2. Objectifs opérationnelles :

- Disposer des informations sur la nature et les conditions d'activité de la pêche des petites embarcations et aussi des plaisanciers ;
- Disposer et comprendre les caractéristiques sociales, culturelles et économiques ainsi que les conditions auxquelles sont soumis les professionnels de la pêche à petite échelle au niveau local.
- Identifier les problèmes et les attentes des marins pêcheurs afin de permettre aux gestionnaires de réorienter les priorités de gestion en conséquence ;

- Améliorer les décisions et politiques d'intervention, en matière d'aménagement des sites des débarquements, de formation, de réglementation, etc., de manière à optimiser les retombées sur la communauté de pêcheurs selon la zone d'activité.
- Prendre en compte les préoccupations et les intérêts des pêcheurs au niveau local dans le processus de gestion ;
- Elaborer un plan de développement sur la base des résultats acquis.

3. Principaux volets de l'enquête:

L'enquête aura pour objet de collecter des informations ciblant les principaux volets :

- Identification de l'enquêté
- Flottille,
- Production,
- Coûts liés aux activités et financement,
- Commercialisation des produits,
- Reconversion à l'activité de pêche professionnelle,
- Divers (organisations socioprofessionnelles, difficultés et attentes des pêcheurs).

4. L'unité statistique:

L'unité statistique est représentée par l'embarcation ayant une longueur inférieure ou égale à six (06) mètres et exerçant l'activité de pêche au niveau des différents sites de pêche (ports de pêche, plages d'échouages).

Par conséquent, la population concernée par cette enquête est constituée de toutes les unités des « petits métiers » inférieures à six (06) mètres, immatriculées et active, en particulier les plaisanciers exerçant la pêche sur des embarcations de moins de six (06) mètres de longueur.

5. Questionnaire :

<p>RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE</p> <p>MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES</p>																					
<p>ENQUÊTE NATIONALE</p> <p>SUR LA PÊCHE RECREATIVE EN ALGERIE</p> <p>- ANNEE 2015 -</p>																					
<p><small>Décret législatif 94-01 du 15 Janvier 1994 portant sur la loi statistique, garantit le secret statistique et rend obligatoire la réponse. Cette loi prescrit que les données fournies ne seront en aucun cas utilisées à des fins de contrôle ou de répression économique. Les fonctionnaires appelés à les exploiter en exécution à leurs tâches sont astreints au secret professionnel.</small></p>																					
<p>(Réservee à la codification)</p>																					
<p>Wilaya maritime :</p> <p>Commune :</p> <p>Port d'attache :</p> <p>Site :</p>	<table border="1" style="width: 100%; height: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>																				
<p>Observations:</p>																					
<p>Nom et prénom de l'enquêteur (agent collecteur) :</p> <p>Durée de l'enquête (en minutes):</p> <p>Date de l'enquête : (jj/mm/aaaa)</p> <p>Observations de l'enquêteur: </p>	<table border="1" style="width: 100%; height: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>																				

9) Précisez l'engin de pêche utilisé (Classification FAO)?

Code de l'engin	Intitulé de l'engin	à cocher	Période (indiqué les Mois)	Espèces ciblées
0 7 2 0	Filet maillant dérivant			
0 7 1 0	Filet maillant calé			
0 7 5 0	Trémail			
0 9 1 0	Ligne à main			
0 9 6 0	Ligne de traîne			
0 9 3 0	Palangre calée			
0 9 5 0	Palangre			
0 7 6 0	Trémailetfiletmaillantcombinés			
0 1 2 0	Filet lamparo			
0 8 2 0	Nasses,Casiers			
9 9 0 0	Autres :.....			

10)Précisez l'état du navire:(à cocher)

Actif	<input type="checkbox"/>	Immobilisé	<input type="checkbox"/>	Autre (à préciser):.....
-------	--------------------------	------------	--------------------------	--------------------------

11) Durée d'immobilisation: (en mois)

11-1) Si la durée d'immobilisation est moins d'une année, précisez les mois d'immobilisation? (à cocher)

Jan	Fév.	Mars	Aout	Mars	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12) Citez les causes d'immobilisation: (à cocher)

1-Manque de pièces de rechange (pannes de moteur,etc.)	<input type="checkbox"/>	3-Contentieux	<input type="checkbox"/>
2-Manque de matériels de pêche	<input type="checkbox"/>	4-Maintenance	<input type="checkbox"/>
5-Mauvaistemps	<input type="checkbox"/>	6-Autres	<input type="checkbox"/>

Autres, à préciser:.....

13) Quelle est la zone habituellement fréquentée?

Moins de 01 milles Moins de 03 milles Entre 03 et 06 milles

14) Quelle est la Profondeur de la zone de pêche? En mètre

III/PRODUCTION HALIEUTIQUE

15) Expérience professionnelle du patron (années):

16)La pêche professionnelle, est-elle votre seule ressource? Oui Non

16-1) Si "Non", Quelle est l'autre activité exercez-vous ?.....

17) Précisez la production moyenne :

Production	Unités enKg
Production moyenne par jour	<input type="text"/>
Production de la semaine précédente	<input type="text"/>

18) Précisez-les sorties et les heures de travail:

Nombre moyen de sortie par jour	
Nombre Moyen d'heure de travail par sortie (y compris les heures de travail a quai ou sur la plage)	
Nombre de jour de travail durant la semaine précédente	

19) Production des principales espèces de la semaine précédente?

Espèces (nom commun)	Production moyenne lors de la Semaine précédente.	Prix au débarquement DA/kg
1-.....kg DA/kg
2-.....kg DA/kg
3-.....kg DA/kg
4-.....kg DA/kg
5-.....kg DA/kg

IV / COUTS D'ACTIVITE ET FINANCEMENT

20) Comment se fait le partage, de la vente des captures(en pourcentage)?

Part de bateau (Propriétaire ou Armateur):.....(%); Part d'équipage:..... (%)

21) Le paiement se fait, par: Jour Semaine Quinzaine Mois à la demande
Autre:.....

22) Précisez le paiement selon le poste occupé: (à remplir le tableau)

Mode de paiement	Patron	Marin	Mécanicien
A la Part			
Salaire fixe			
Salaire fixe+ Pourcentage			
Autre (à préciser):.....			

23) Es-ce que le personne là bord est assuré? Oui Non

23-1) Si "Non", pourquoi?.....

24) Précisez le coût d'assurance du personnel (patron compris)? DA

25) Précisez la quantité du gasoil (carburant) consommée par sortie? (Litres)

26) En dehors du gasoil, précisez le coût des autres dépenses pour une sortie?

1-Appât(amorces)	2-lubrifiant	3-Glace	4-Vivres (aliment)	Autres
DA	DA	DA	DA	(voir la question suivante)

27) Précisez quelles sont les Autres dépenses lors d'une sortie

	Autres dépenses	valeur
1	DA
2	DA
3	DA

28) Que est le coût annuel de la:

-Maintenance de l'embarcation y compris le moteur	DA
-Engin de pêche (achat ou réparation)	DA
-Taxes et cotisations annuelles	DA
-Autres: (à préciser).....	DA

29) Es-ce que le bateau est assuré? Oui Non Si "Oui", précisez le coût annuel? DA

30) Avez-vous bénéficié d'un soutien de l'état? Oui Non

30-1) Si "Oui", précisez le montant DA

30-2) Précisez dans quel cadre? (à cocher)

ANSEJ	CNAC	ANGEM	PSRE	Solidarité	Fond Zakat	Autres (.....)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

30-3) Précisez, l'objet du crédit ?.....

30-4) Est-ce que vous avez remboursé votre crédit?

Oui Non en cours de remboursement

V / COMMERCIALISATION

31) Quelle type de caisse utilisez-vous ? En plastique En bois Autres:.....

32) Votre produit est-il destiné à : l'autoconsommation la vente

33) A qui vendez-vous votre produit? (à cocher)

1- Mandataire	5-Institution publique
2-Distributeurs(grossistes)	6-Consommateurs
3-Vendeurs détaillant	7-Autres(à préciser).....
4-Restaurant et hôtel

34) Avez-vous un véhicule pour le transport de votre produit? Oui Non

34-1) si, «Oui» (cocher) : Camionnette Isotherme Camion Frigorifique

35) Es-ce que votre produit pêché est vendu le jour même ? Oui Non

35-1) Si «Non» citez le lieu de stockage:.....

VI / DIVERS

36) Es-ce- que vous souffrez d'une maladie en rapport avec votre métier? Oui Non

36-1) Si "Oui", laquelle?.....

37) Etes-vous adhérent à la chambre de pêche de votre wilaya? Oui Non

38) Etes-vous membre d'une organisation socioprofessionnelle? Oui Non

38-1) Si "oui", laquelle?(à remplir le tableau)

Type	(à cocher)	Nom de l'Organisation
Syndicat		
Association		
Coopérative		
Autres		

39) Quelles sont les difficultés rencontrées ?

		Fortement	Moyennement	Faible	Pas du tout
01	Cherté du matériel de pêche				
02	Non disponibilité du matériel, équipements de pêche et pièces de rechange				
03	Hausse des charges				
04	Pression de la pêche de plaisance				
	Pression de la pêche des chalutiers				
05	Manque de Sécurité à bord du bateau				
06	Problème de commercialisation				
07	Dégradation de l'environnement (pollution,...)				
08	Manque d'infrastructures				
09	Autres:.....				

40) Quelles sont vos principales attentes du secteur pour améliorer votre profession ?

1-	
2-	
3-	

Figure .28: formulaire de renseignement

Chapitre IV : Résultats et discussion

a/Identification de l'enquête :

D'après l'enquête que nous avons effectuée, au profit des marins pêcheurs de l'activité plaisancière, il en ressort les faits suivants :

Le questionnaire a été établi et renseigné par nos soins, au niveau des sites et plages d'échouages afin de collecter des informations précises et fiables provenant des personnes interrogées.

- L'âge des propriétaires ou des marins varie entre 35 - 60 ans la majorité se sont des riverains
- Leurs qualifications se sont tous des marins et fils des marins pêcheurs
- Expérience professionnelle entre 10 à 30 ans
- Situation familiale marié et père de famille avec 2 à 8 enfants
- L'embarcation embarque 2 marins maximum

b/flottille :

- Type de métier : plaisancier/embarcation non- immatriculée
- La majorité des propriétaires ne possèdent pas une autorisation de pêche
- Quelques marins ne veulent pas se convertir en pêche professionnelle.
les causes : la difficulté des démarches administratives, les impôts, ils perçoivent mal leur avenir en cas de régularisation de leur situation professionnelle, (beaucoup de dépenses à engager.....
- Caractéristiques du navire :
 - Longueur : 4,80 m
 - Largeur : 1.50 – 1,70 m
 - Puissance motrice : 15-30 cv
 - Marque du moteur : YAMAHA - SUZUKI
 - Nature de la coque : RESINE
 - Pays de construction : ALGERIE
- Les engins de pêche les plus utilisés : Trémail, Palangre, Filet maillant dérivant
- L'état du navire : actif
- La durée d'immobilisation entre 3 à 6 mois
- Les causes d'immobilisations : manque de matériels de pêche, maintenance, mauvais temps
- La zone habituellement fréquentée : moins de 03 milles marin
- La profondeur entre 200 – 250 mètres

c/production halieutique :

- La pêche professionnelle est-elle votre seule ressource ?
50% OUI
50% NON
- Ils exercent d'autres activités tel que : le commerce et l'agriculture
- La production moyenne débarquée par jour entre 04 à 45 kg
- Nombre moyenne de sortie par jour : une seule sortie
- Nombre moyenne d'heure de travail par sortie entre 07 et 09 heures
- Les espèces ciblées : (Poulpe, Sépia, Bazougue, Merlan, Saurel,...)

d/couts d'activité et financement :

- le partage de la vente des captures se fait :
part de bateau (propriétaire) : 50% part d'équipage : 50%
- le paiement se fait par jours s'il existe une bonne pêche
- l'assurance du personnel à bord de l'embarcation est négative
pourquoi ? A cause des démarches administratives
- en dehors du gasoil, quel est le coût des autres dépenses pour une sortie ?
aucune dépense à part le gasoil.
- Le coût annuel de la :
Maintenance de l'embarcation y compris le moteur : (30000,00 et 80000,00) DA
Engin de pêche (achat ou réparation) : (20000,00 et 50000,00) DA
- Es-ce-que l'embarcation est assurée ? NON
Pourquoi ? Aucune réponse

e/commercialisation :

- Type de caisses à utiliser : bois et plastique
- Le produit pêche destiné à la vente, suivant la réglementation le produit pêche destiné à l'autoconsommation
- Le produit pêche vendu aux vendeurs détaillant sur le site ou la plage
- Le produit pêche vendu le jour même il ne sera pas stocké

f/divers :

- Quelques marins souffrent de différentes maladies en rapport avec leur métier tel que les maladies dues à des champignons, et rhumatismes.
- La majorité des marins ne sont pas adhérents à la chambre de pêche et/ou membre d'une organisation socioprofessionnelle.
- Les difficultés rencontrées dans ce métier :
 - La cherté du matériel de pêche
 - Non disponibilité du matériel, équipement de pêche et pièces de rechange
 - Problème de commercialisation
 - Manque d'infrastructures

Discussion :

L'analyse des données figurant au tableau 1 (caractéristique de la flottille maritime de Mostaganem) montre que le nombre des plaisanciers basés à la wilaya de Mostaganem représente un nombre très important de **526** sur un totale de **739** unités tout Métiers confondu soit un taux de **71%** qui participent activement à l'extraction de la ressource halieutique au même titre que les autres types de bateaux dont l'activité principale est la pêche.

Cela constitue une sérieuse compétition déloyale pour la ressource pour les autres types de Métiers voir (chalutiers, sardiniers et petits Métiers qui s'acquittent légalement de l'imposition fiscale des droits de pêche), en outre le nombre d'autorisations de pêche délivrées par la DPRH ne cessent d'augmenter en parallèle avec le nombre de la flottille depuis les années **2008**, ainsi on est passé de **116** unités à **526** en **2016** soit un taux de **22 %**, quant au nombre d'autorisation de pêche délivrées à ce type d'embarcation, il est passé de **2** en **2008** à **216** en **2015** ce qui représente une augmentation vertigineuse et une menace sérieuse pour les autres type de métiers et la ressource halieutique d'une manière globale à la wilaya de Mostaganem.

Néanmoins, vu l'éloignement des sites d'échouages au nombre de **09** et leur répartition sur le littoral qui s'étale à **124.5 km**, et le manque d'effectif des agents statistiques un nombre important des embarcations et leurs produits débarqués échappent au contrôle des agents collecteurs de la DPRH.

La pêche plaisancière ne peut être exercée qu'à l'aide des lignes armées de dix hameçons par personne à bord et l'utilisation de tout autre engin est strictement interdite. En outre la vente des produits capturés provenant de la pêche récréative est interdite selon la réglementation en vigueur. Ce qui n'est pas le cas dans les enquêtes que nous avons menées au niveau des sites d'échouages à Mostaganem qui indiquent clairement que les engins utilisés pour la pêche récréative sont multiples et vont du filet trémail au filet maillant dérivant, palangre et palangrotte, cela constitue une entrave à la réglementation en vigueur.

En effet, la part de la production halieutique des plaisanciers enregistrée durant les dix dernières années est de l'ordre de **1655,433** tonnes toutes espèces confondues, cela représente une quantité extraite non négligeable du stock pêchable, et le tableau 5 (production halieutique des plaisanciers) illustre la tendance de cette production qui est passée de **136 tonnes** en **2006** à **282 tonnes** en **2015** soit une évolution de **48%**.

Le tableau 9 et figure 26 (Evolution des sorties en mer) mentionnent que les navires plaisanciers durant les dix dernières années enregistrent le nombre le plus élevé de sortie en mer il est passé de 9499 en 2005 à 18105 en 2014 et qu'en conséquence les statistiques des produits débarqués officiellement sont sous-estimées et ne reflètent en aucun cas la réalité du terrain.

Concernant les zones de pêche spécifiques, pas de restriction pour ce type de pêche et devant ce vide juridique, les plaisanciers explorent toutes les eaux nationales avec tous les aléas qui en découlent.

En effet, les plaisanciers, selon les moyens qu'ils disposent, prospectent toutes les zones de pêche empiétant celles des professionnels créant souvent des conflits ayant trait à la destruction de matériel ou ils gênent les manœuvres notamment la pêche nocturne à l'espadon ou à la palangre flottante pour la pêche aux grosses espèces (les pièces de xiphiidés).

Les plus démunis, travaillent couramment sur la frange côtière entraînant des dégâts fatals dans les zones de frayères. En ajoutant, le non-respect du repos biologique avec ses conséquences caduques sur certaines espèces de poissons et de céphalopodes.

Tous types de métiers possèdent une énorme main d'œuvre, par-contre la pêche récréative est celle qui occupe le moins d'effectif et des charges moins coûteuses

Généralement la main d'œuvre dépend du propriétaire de la barque ou quelqu'un de ses proches (un fils, un cousin...etc) ou un copropriétaire et parfois le propriétaire embauche des jeunes chômeurs.

Concernant la vente du produit de la pêche, elle est destinée directement aux consommateurs, parfois vendue aux mandataires, et /ou cédée aux mareyeurs sur le lieu de débarquement si la capture est très importante.

Par ailleurs malgré le prix symbolique de (3000 DA/an) de frais de quittance d'autorisation de pêche, l'on n'a enregistré que 216 autorisations de pêche délivrées en 2015 sur les 403 plaisanciers que compte la wilaya. Encore une fois l'obligation faite au propriétaire plaisancier de se conformer à la réglementation en vigueur n'est pas respectée, or parfois l'activité de la pêche ne se limite pas seulement à l'évaluation des stocks pêche mais relève surtout d'une bonne organisation et le respect des règles fixées par la nature de l'activité halieutique.

En outre Les navires plaisanciers sont à multiples facettes, ce sont des embarcations de taille différente, leur rythme d'activité peut-être journalier, saisonnier et/ ou annuel, la motivation de leur propriétaire est différente et leur compétence est inégale dont l'activité de loisirs est non permanente, dans un environnement très convoité et impacté.

Parmi ces impacts notons les motorisations et les ancrages des bateaux, le déversement des huiles des vidanges, qui influe sur la faune et la flore, dans les ports constituant des zones de confinement avec peu de courant et des sources de polluants diverses avec boues de dragage, affectant la biocénose inféodée à une bathymétrie de 0 à 50 mètres. L'accostage et l'usage des navires de plaisances en surnombre dans un port de plaisance engendrera à l'avenir des perturbations au niveau des écosystèmes voir transport des espèces invasives dans les coques des navires et affectera l'habitat avec une diminution de la connectivité interspécifique. Face à cela il est nécessaire d'organiser des zones de mouillage pour les navires de plaisance et gérer convenablement la délivrance des autorisations à quai au niveau de chaque port de plaisance et plage d'échouage existant à l'échelle de la wilaya de Mostaganem.

Après l'enquête, et vu les différentes réponses interprétés par les marins nous avons constaté que 70% d'entre eux ne veulent pas se reconverter dans la pêche légale ou professionnelle à cause les démarches administratives et l'utilisation des engins prohibés suite à la réglementation en vigueur par contre les 30% restantes veulent régulariser leur situation dont ils vivent uniquement des activités de la pêche qui est leur ressource principale.

Le problème de la flottille plaisancière n'est pas spécifique à Mostaganem, il se propage avec intensité, et le nombre des acquisitions de barques augmentent de jour en jour, et qu'une production non négligeable se débarque tout le long du littoral mais qui reste dans l'informel auquel il faut trouver des solutions abordables.

A cet effet, nous proposons les suggestions suivantes :

- Édicter des lois définissant des zones de pêche spécifiques à ce type de pêche.
- Ordonner des lois définissant les engins de pêche propices à ce type de pêche.

A cet effet la présente étude recommande, compte tenu de la spécificité des réponses apportées dans l'enquête établie auprès des concernés et dans une phase transitoire qui concernera la reconversion de ses plaisanciers en pêcheurs professionnels

- 20 hameçons par embarcation.
- Filet trémail d'une longueur ne dépassant pas 150 mètres de long avec une chute de 2m et une maille étirée supérieure à 40mm.
- Maintenir la restriction de la pêche uniquement le jour.
- Augmenter la redevance de l'autorisation de la pêche à 5000DA.
- Les propriétaires sont tenus de fournir les documents suivants :
 - Autorisation de pêche pour les plaisanciers « pêche professionnelle ».
 - Autorisation de pêche pour les plaisanciers « pêche simple ».
 - Un rôle d'équipage pour les plaisanciers de pêche professionnelle.

- Limiter des postes à quai pour les plaisanciers et suivi rigoureux des sites et plages d'échouages.
- Proposer des mesures d'encouragement à la reconversion pour une pêche durable.

Opportunités:

- Communication appropriée entre l'administration en charge du secteur, les pêcheurs et leurs communautés pour améliorer les conditions de travail et de vie;
- Collecte et interprétation des données statistiques sur les conditions sociales et économiques;
- Stratégie nationale de développement de l'industrie de la pêche tenant compte des besoins socio-économiques exprimés par les pêcheurs et leurs communautés;
- Etablissement d'objectifs de formation à long terme permettant aux pays de parvenir à l'autosuffisance grâce au développement des qualifications requises par le secteur de la pêche;
- Exploitation et utilisation rationnelles des ressources halieutiques et mesures de contrôle visant à assurer la production durable des pêcheries;
- Mesures visant à fournir à un coût raisonnable des équipements aux pêcheurs;

Contraintes:

- Absence de crédit et taux d'intérêt élevés dans les pêcheries des pays en développement et en Algérie
- Exploitation par des intermédiaires qui interviennent dans la chaîne de commercialisation entre les petits pêcheurs et les consommateurs.
- Cela ne signifie pas que les petits pêcheurs ne partagent pas les préoccupations des pêcheurs qui travaillent sur les gros bateaux (contrats, sécurité et santé, soins de santé en mer, sécurité sociale), mais qu'ils ont aussi d'autres problèmes qui leur sont propres et peut-être des priorités différentes.



Figure 29 : les Produits halieutiques débarqués par des plaisanciers

Conclusion générale et perspectives

L'étude menée au niveau des ports de Mostaganem, de Sidi Lakhdar et les neuf sites d'échouage, concernant l'activité de la pêche plaisancière et son impact sur la ressource halieutique, à travers un formulaire enquête établi par nos soins, et distribué à un échantillon des professionnels de navires, pratiquant régulièrement la pêche plaisancière, et où sont mentionnés les paramètres liés à l'identification du propriétaire, sa qualification, les caractéristiques du bateau, le rythme de ses activités, ses revenus, ses préoccupations et les contraintes à la reconversion à la pêche professionnelle. Ainsi de cette enquête il en ressort que **71%** des navires plaisanciers participent activement à l'extraction de la ressource halieutique au même titre que les autres types de bateaux dont l'activité principale est la pêche. Le nombre de navires plaisanciers ne cesse d'augmenter voir de **116 unités en 2008 à 526 en 2016** soit un taux de **22 %**.

La tendance de la production halieutique débarquée suit le même rythme de **136tonnes en 2006 à 282 tonnes en 2015**, soit une évolution de **48%** et le nombre de sorties en mer par navire plaisancier et par an est de loin le plus élevé comparativement aux navires professionnels de type chalutiers, sardiniers ou petits métiers, cela constitue une véritable concurrence déloyale sans respect pour la réglementation en vigueur.

Les navires plaisanciers sont des embarcations de taille différente, leur rythme d'activité peut-être journalier, saisonnier et/ ou annuel, la motivation de leur propriétaire est différente et leur compétence est inégale dont l'activité de loisirs est non permanente, dans un environnement très convoité et impacté. Rappelons que

La pêche plaisancière ne peut s'exercer qu'à l'aide des lignes armées de dix hameçons par personne, à bord et l'utilisation de tout autre engin de pêche est strictement interdite. En outre la vente des produits capturés provenant de la pêche récréative est interdite ce qui n'est pas le cas à Mostaganem et Parmi les impacts des navires plaisanciers notons les motorisations et les ancrages des bateaux, le déversement des huiles des vidanges, qui influe sur la faune et la flore, dans les ports constituant des zones de confinement, avec peu de courant et des sources de polluants diverses, affectant la biocénose inféodée à une bathymétrie de 0 à 50 mètres. L'accostage et l'usage des navires de plaisances en surnombre dans un port de plaisance engendreront à l'avenir des perturbations au niveau de l'écosystème marin. Par ailleurs il faut noter que **70%** des propriétaires de navires plaisanciers enquêtés ne souhaitent pas la reconversion pour la pêche légale ou professionnelle car disposant d'autres ressources que l'activité principale de la pêche, certains d'entre eux avancent la lourdeur des démarches administratives. Face à cette situation qui reflète bien plus de l'inorganisation de la profession et le non-respect de la réglementation en vigueur, que l'état de la ressource halieutique nous proposons ce qui suit :

- Confectionner des textes de lois définissant des zones de pêche spécifiques et des engins de pêche propres à cette activité de pêche dite plaisancière
- Durant une phase transitoire relative à la reconversion de ses plaisanciers en pêcheurs professionnels, nécessiter d'autoriser
- 20 hameçons par embarcation
- Un Filet trémail d'une longueur ne dépassant pas **150** mètres de long avec une chute de 2m et une maille étirée supérieure à **40 mm**
- Maintenir la restriction de la pêche uniquement le jour.
- Augmenter la redevance de l'autorisation de la pêche, pour inciter les indécis à la reconversion à la pêche professionnelle, et accompagner avec encouragement financier et crédits à faible taux d'intérêt les demandes d'autorisation à la reconversion à la pêche professionnelle et légale, toute en instaurant mesures de contrôle visant à assurer la production durable des pêcheries de la wilaya de Mostaganem.

Références bibliographiques

- **BONNES PRATIQUES ET REGLEMENTATION PÊCHE DE LOISIR.**
- **BOUKHELF.K., 2012** – Données biométriques, les indices physiologiques et la posologie des Métaux lourds chez l’oursin comestible *paracentrotuslividus*.dans la région de Mostaganem (Algérie). Thèse Mag.LRSE.Biol.Poll.Mar.Univ.Oran.
- **CONDITION DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE** (Normes d’ensemble une convention complétée par une recommandation sur le travail dans le secteur de lapêche).
- **COURS DE FORMATION SUR LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D’ENGINS DE PECHE UTILISÉS EN ALGÉRIE**
- **DIRECTION DE L’ENVIRONNEMENT, - 2010** – Aménagement du Littoral. *Mostaganem, Algérie.*
- **DIRECTION DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES DE LA WILAYA DE MOSTAGANEM, 2016** – Statistiques de pêche de 2005 à 2015. Algérie.
- **DIRECTION PORTUAIRE DE MOSTAGANEM, 2012-** Plan d’amarrage du port de Mostaganem.
- **ENQUETE NATIONALE SUR LA PÊCHE ARTISANALE EN ALGÉRIE** (procédures et méthodologie).
- **FAO COPEMED, 2004** – Document sur la pêche artisanale Algérienne.FAO.fish.Rapport sur les pêches N°347
- **J.O N° 22 du 22 Dhou El Kaada 1416 le 10 avril 1996.**
- **KADARI, G., 1984** – Les techniques des pêches utilisées en Algérie. E.N.A.P.Ed.
- **LA PÊCHE ARTISANALE EN ALGERIE, Mai 2003.**
- **LALAMI-TALEB, R., 1970.** Facteurs de répartition verticale du phytoplancton au large d’Alger. Thèse.Doct .3^{ème} cycle en biologie.Univ.d’Alger.
- **MEMOIRE DE MAGISTER EN SCIENCES DE L’ENVIRONNEMENT MARIN.** *Option : Gestion des Ressources Halieutiques* (La pêche et ses

Statistiques : Cas des ports de Beni-Saf, Bouzedjar, Oran, Arzew, et Mostaganem).

- **MILLOT, C; 1987 - Circulation** in the western Mediterranean Sea. *Oceanog.Acta*. Vol.10(2).
- **MINISTERE DE LA PÊCHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES (M.P.R.H), 2004** – Recueil de textes règlementaires, *pêche et aquaculture, Tome 1. Imprimerie officielle, les vergers – Bir – Mourad Rais – Alger, Décembre 2004.*
- **MOUFFOK, S, 2008** – Élément d’approche sur la reproduction, la croissance, la répartition, la pêche de la crevette rouge, *Ariteus antennatus* (Risso, 1816) de la frange côtière Oranaise. *Thèse de doctorat, université d’Oran, Algérie.*
- **REVUE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE A LA PÊCHE MARITIME ET AUX AIRES PROTÉGÉES DANS LES PAYS PARTICIPANTS AU PROJET COPEMED, Mars 2002.**
- **SAHI,M,A, ET BOUAICHA,M – 2003.** La pêche artisanale en Algérie.
- **UNITE DE CONSTRUCTION DES BATEAUX DE PECHE ET EMBARCATION DE PLAISANCE, Ain-Messaoud N° 2A/2 cheiba. KOLEA – TIPAZA.**
- **ZEGHDOUDI, E., 2006** – Stratégies de gestion alternative des petits pélagiques dans la baie de Bousmail située dans la région algéroise.